



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du mercredi 17 juin 2015

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 3.1, 3.2, 3.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 0.2, 0.3, 8.1, 8.2, 6.1, 6.2

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h30

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 2.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 4.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 7.1), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 7.3), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 1.1.4), Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 2.1), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 2.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 4.2), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 1.1.4), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 4.2), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 4.1) Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON (représenté par M. Jean-Luc GUILLAUME) Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Chemaudin : Mme Marie-Pascalè BRIENTINI (jusqu'au 1.1.8), M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 1.1.8) Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Eric PETIT Gennes : Mme Thérèse ROBERT (jusqu'au 1.1.8) Grandfontaine : M. François LOPEZ Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 4.1), Mme Ada LEUCI Montfaucou : M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 4.1 et jusqu'au 1.1.4), Mme Marie-Christine MARTINET Nancray : M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.1.4) Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON Pirey : Mme Odette COMTE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au 1.1.4), Mme Annie SALOMEZ Pugy : M. Frank LAIDIE (à partir du 5.2) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saône : M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire-Arcier : M. Charles PERRON Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (représentée par M. Sylvain DOUSSE)

**Étaient absents :** Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, Mme Pauline JEANNIN, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête : Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT Franois : Mme Oriane DELAGUE Grandfontaine : Mme Martine GIVERNET La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS Novillars : Mme Christine BITSCHENE Pirey : M. Robert STEPOURJINE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Mme Nicole WEINMAN Routelle : M. Daniel CUCHE Thise : Mme Laurence GUIBRET, M. Alain LORIGUET Torpes : M. Denis JACQUIN

**Secrétaire de séance :** M. Anthony POULIN

### Procurations de vote :

**Mandants :** A. PARIS, J. ACARD, E. ALAUZET (jusqu'au 7.3), T. BIZE (à partir du 7.2), P. BONTEMPS, C. COMTE-DELEUZE (à partir du 2.1), P. JEANNIN, JS. LEUBA (à partir du 2.5), T. MORTON (jusqu'au 4.1), Y. POUJET, K. ROCHDI (à partir du 1.1.5), D. SCHAUSS (jusqu'au 4.1), C. DEMOLY, M. GIVERNET, C. CUNET (jusqu'au 1.1.8), P. DUCHEZEAU, P. HANUS, C. BITSCHENE (jusqu'au 1.1.4), R. STEPOURJINE, N. WEINMAN, L. GUIBRET, A. LORIGUET, D. JACQUIN (à partir du 2.1)

**Mandataires :** Mj. BERNABEU, P. MOUGIN, A. VIGNOT (jusqu'au 7.3), C. LIME (à partir du 7.2), D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 2.1), A. POULIN, N. BODIN (à partir du 2.5), C. MICHEL (jusqu'au 4.1), P. CURIE, D. SCHAUSS (à partir du 1.1.5), A. GHEZALI (jusqu'au 4.1), C. BARTHELET, F. LOPEZ, T. ROBERT (jusqu'au 1.1.8), E. MAILLOT, JP. MICHAUD, P. BELUCHE (jusqu'au 1.1.4), O. COMTE, J. KRIEGER, C. MAGNIN-FEYSOT, F. TAILLARD, JL. FOUSSERET (à partir du 2.1)

Délibération n°2015/002837

Rapport n°4.1 - Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets

## Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets

**Rapporteur : François LOPEZ, Vice-Président**  
**Commission : Développement durable**

<b>Inscription budgétaire</b>
Sans incidence budgétaire

### Résumé:

Le service public de gestion des déchets est tenu de présenter à titre d'information chaque année à l'assemblée délibérante son rapport annuel de l'année n-1.

Conformément à la réglementation, des indicateurs de collecte, de traitement et financiers figurent dans ce rapport.

L'année 2014 est marquée par les faits suivants :

- réduction des tonnages de déchets résiduels au-delà des objectifs : - 28 %,
- reprise de la collecte du verre en régie depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014,
- maîtrise des coûts.

En l'application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets, ce rapport est présenté à l'assemblée délibérante, au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Conformément à l'article 2 de ce décret, lorsque tout ou partie de la compétence élimination des déchets (collecte et traitement) a été transféré à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) - ce qui est le cas au Grand Besançon avec le SYBERT - les éléments du rapport de ce dernier sont intégrés dans le rapport d'activité du Grand Besançon.

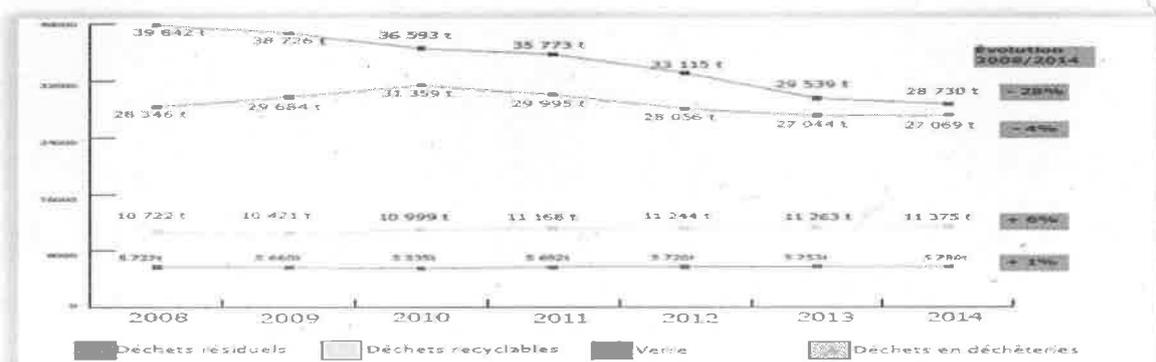
Il est rappelé que le Grand Besançon exerce la compétence collecte des déchets sur son territoire, et a transféré la compétence traitement au SYBERT.

L'intégralité des compétences et des missions sont développées dans le rapport 2014 annexé à la présente.

### I. Chiffres-clés

#### A/ Evolution des déchets collectés

Pour rappel, l'objectif initial de réduction des déchets du Grand Besançon tend à - 20 % de résiduels entre 2008 et 2014.



Les objectifs du Grand Besançon et du Grenelle de l'Environnement (- 7 % des tonnages de déchets résiduels) ont été atteints voire dépassés : - 28 % pour le Grand Besançon entre 2008 et 2014 ; néanmoins, la baisse entre 2013 et 2014 est moins significative que sur les 1<sup>ères</sup> années.

#### B/ Les moyens humains

Ressources humaines : 119 agents dont :

- 7 agents de catégorie A;
- 11 agents de catégorie B,
- 101 agents de catégorie C, dont 1 emploi « Avenir »

A noter : la création de 2 postes pour la collecte du verre en Régie au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

#### C/ Les moyens matériels

Parc de bacs sur l'ensemble du Grand Besançon :

- 42 470 bacs à déchets résiduels,  
Depuis la mise en place de la redevance incitative, les dotations de bacs de moyenne capacité (bacs de 140 litres ou 240 litres) ont diminué au profit des bacs de 60 litres :

	1er janvier 2014	1er janvier 2013	sept 2012
bac 60L	6798	3695	1941
bac 120L	3450	4193	4615
bac 140L	14925	14908	14412
bac 180L	866	894	948
bac 240L	7071	9094	10478

- 35 347 bacs à déchets recyclables,
- 638 colonnes à verre,
- 83 colonnes à recyclables
- 81 colonnes à textile.

Les véhicules :

- 17 bennes pour la régie, 8 bennes pour les prestataires,
- 3 camions grue pour la régie,
- 18 véhicules légers pour la régie.

## **II. Indicateurs**

### A/ Collecte

2014 Sans correction DNMA	Tonnages 2014		Production en kg/an/hab. (évolution 2014/2013)		Tonnages 2008		Production en kg/an/hab, 2008 (évolution 2014/2008)		Moyenne nationale en kg/an/hab. Sources ADEME 2011
OM résiduelles	28 730	163	-2,4%	39 842	227	-28%	288		
Collecte sélective	11 375	65	0,8%	10 722	61	6%	48		
Verre	5 780	33	3,1%	5 727	33	1%	29		
<b>sous total SPGD</b>	<b>45 885</b>	<b>260</b>	<b>-1,1%</b>	<b>56 291</b>	<b>321</b>	<b>-18%</b>	<b>365</b>		
Cartons des commerçants	355	2	-1,7%	437	2	-19%	/		
Textiles	620	4	14,2%		NC		/		
Déchèteries SYBERT	<b>27 069</b>	<b>154</b>	<b>0,3%</b>	<b>28 346</b>	<b>162</b>	<b>-5%</b>	<b>195</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>73 929</b>	<b>419</b>	<b>-0,4%</b>	<b>85 074</b>	<b>485</b>	<b>-13%</b>	<b>560</b>		

Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles de 2014 ont poursuivi leur diminution depuis 2008 pour atteindre 28 730 tonnes.

Par ailleurs, on constate une hausse modérée des tonnages de la collecte sélective et du verre. Au vu des marges de progression sur la collecte du verre, la Direction Gestion des Déchets a réalisé une campagne de communication : affiches de flans de bennes apposées fin 2014.

## B/ Traitement

Indicateurs relatifs au traitement :

- 28 730 t de déchets résiduels incinérées (- 2,4 % par rapport à 2013),  
 → - 24 % en incinération et - 37 % en centre d'enfouissement pour le Grand Besançon entre 2008 et 2014 (objectif Grenelle : - 15 % des quantités de déchets incinérées entre 2008 et 2014),
- 11 375 t de déchets recyclables transférés au centre de tri (- 0,8 % par rapport à 2013),
- fréquentation en hausse de 6,4 % par rapport à 2013 sur les 6 déchetteries localisées dans le Grand Besançon.

Indicateurs relatifs au compostage :

- 695 composteurs individuels distribués par le SYBERT en 2014 (près de 8 000 depuis 2008),
- installation de 4 nouveaux chalets de compostage : Tarragnoz, Grette, Mouillère et Rivotte.

## C/ Finances

Le service public de gestion des déchets dispose d'un budget annexe de 19,2 M€.

L'assujettissement à la TVA est passé à 10 % au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### **1. Les dépenses**

Les dépenses de fonctionnement sont passées de 18 596 065€ HT en 2013 à 18 016 371€ HT en 2014, soit une baisse de 579 694 €.

Cette légère baisse est liée notamment à la reprise de la collecte du verre en régie et à des écritures d'ordre (annulation de la provision de 200 K€ pour risques, liée à la Papèterie de Novillars).

### **2. Les recettes**

Les recettes de fonctionnement sont passées de 19 575 298 € HT en 2013 à 19 279 754€ HT en 2014, soit une baisse de 295 544 €.

Les recettes issues de la redevance incitative sont quasi constantes ; le coût moyen par habitant est passé de 72,40 € HT en 2013 à 72,30 € HT en 2014.

La recette issue des ménages représente un montant de 12 754 329€ HT (80 000 foyers redevables) ; la recette issue des non-ménages représente un montant de 2 768 520€ (2 300 entités).

## D/ Relations à l'usager

	<b>VISITES</b>	<b>TELEPHONE</b>	<b>COURRIELS COURRIERS RECUS</b>
<b>2014</b>	<b>603</b>	<b>14007</b>	<b>4196</b>
2013	995	16560	7445
2012	1349	18576	11159

Les contacts avec les usagers sont en nette diminution depuis la mise en place de la redevance incitative en 2012, traduisant la bonne appropriation de ce dispositif par les usagers.

Ainsi, on constate entre 2012 et 2014 :

- 55 % de visiteurs,
- 24 % d'appels téléphoniques,
- 62 % de courriers/courriels reçus.

A noter : la hausse constante des paiements en ligne (plus de 1 000 nouveaux usagers concernés en 2014).

**Le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets fait l'objet d'un document annexe.**

**Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets.**

Pour extrait conforme,  
Le Président

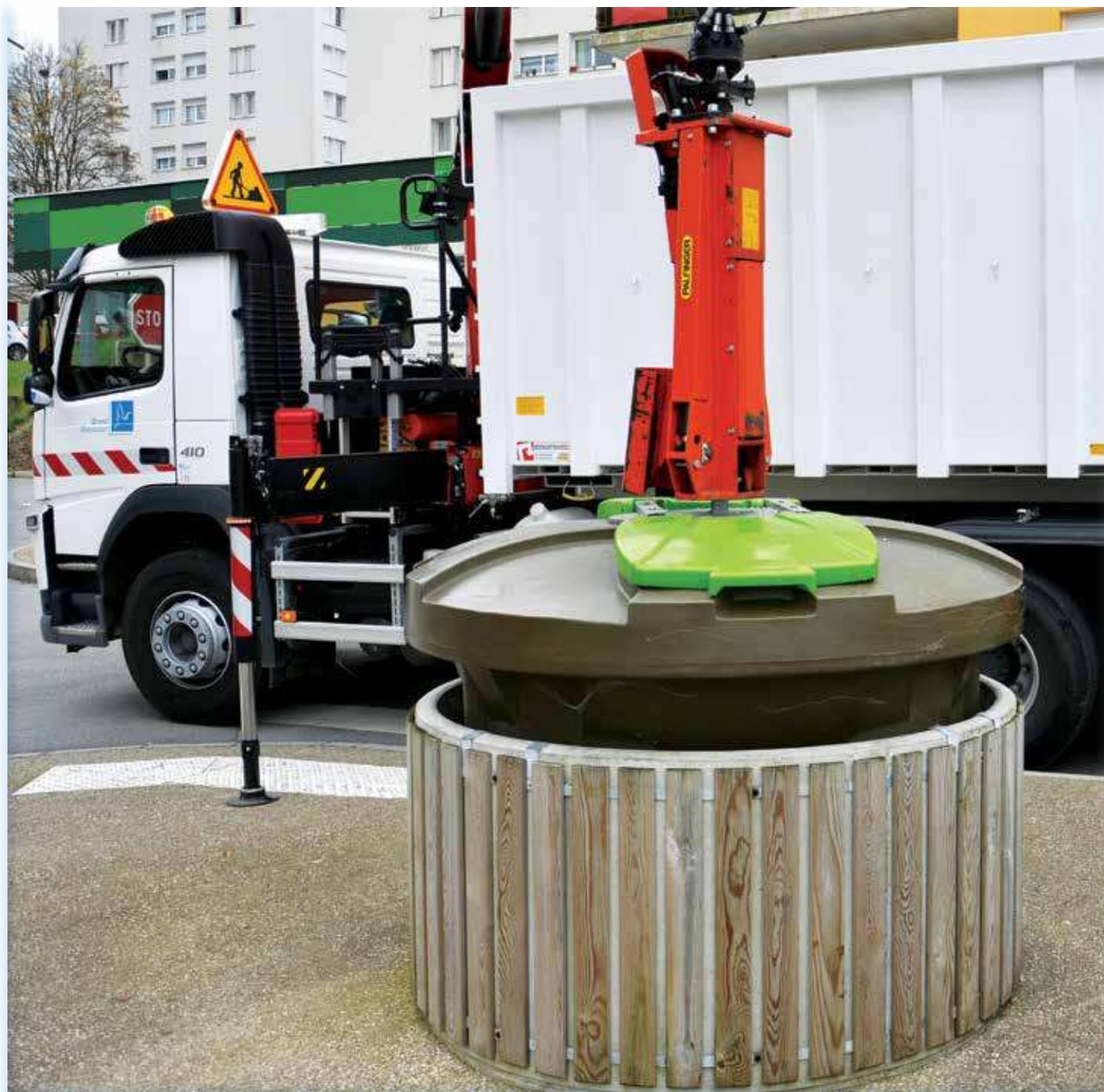
Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs

Reçu le 25 JUIN 2015  
Contrôle de légalité



# Rapport annuel 2014

## SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS



*Amagney, Arguel, Audeux, Auxon-Dessous, Auxon-Dessus, Avanne-Aveney, Besançon, Beure, Boussières, Braillans, Busy, Chalèze, Chalezeule, Champagny, Champoux, Champvans-les-Moulins, Châtillon-le-Duc, Chaucenne, Chaudfontaine, Chemaudin, Dannemarie-sur-Crête, Deluz, Ecole-Valentin, Fontain, Franois, Gennes, Grandfontaine, La Chevillotte, La Véze, Larnod, Le Gratteris, Mamirolle, Marchaux, Mazerolles, Miserey-Salines, Montfaucon, Montferrand-le-Château, Morre, Nancray, Noironte, Novillars, Osselle, Pelousey, Pirey, Pouilley-les-Vignes, Pugey, Rancenay, Roche-lez-Beaupré, Routelle, Saône, Serre-les-Sapins Tallenay, Thise, Thoraise, Torpes, Vaire-Arcier, Vaire-le-Petit, Vaux-les-Prés, Vorges-les-Pins.*

**Grand  
Besançon**



**PREAMBULE**

Le Grand Besançon est compétent pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de ses 59 communes membres, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Le SYBERT (SYndicat de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets) est compétent pour le traitement et la valorisation de ses déchets.

Aussi, conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2000-404 du 11 Mai 2000, le Grand Besançon doit établir un rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets - Année 2014.

Lorsque toute ou partie de la compétence élimination des déchets (collecte et traitement) a été transférée à un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), les éléments du rapport de ce dernier sont intégrés dans le rapport d'activité de la collectivité d'origine.

Le rapport annuel du SYBERT a été validé lors du comité syndical du 24 mars 2015 et ses éléments sont repris pour établir le rapport annuel de gestion des déchets ménagers et assimilés du Grand Besançon.

**Ce rapport global a pour objet essentiel d'informer les élus et les citoyens sur le prix et la qualité du service public de gestion (précollecte, collecte, transport et traitement) des déchets.**

**EDITO**

Ce document élaboré au terme de chaque exercice, mesure l'activité de la gestion des déchets du Grand Besançon et son implication plus large au sein du SYBERT pour l'année 2014.

Au début des années 2000, tous s'accordaient à dire que l'augmentation de la production des déchets était inéluctable et que l'incinération ne constituait pas la seule technique pertinente pour leur élimination.

Fort de ce constat, les élus se sont prononcés sur une politique ambitieuse de réduction des quantités de déchets produits et une organisation de valorisation des déchets. C'est donc tout le travail du mandat précédent, porté par une volonté politique forte qui a abouti à mettre en place la redevance incitative au 1er septembre 2012.

Les éléments contenus dans ce document mesurent depuis 2008 - année de référence de la redevance incitative - l'évolution quantitative des déchets du Grand Besançon ainsi que la filière traitement.

On se félicitera du chemin parcouru aboutissant à la diminution de 28% des tonnages résiduels collectés et de l'évolution positive de la démarche.

Si l'évolution la plus spectaculaire, sans doute la plus facile, a été réalisée, il faut cependant se dire que des progrès restent à faire en habitat urbain notamment où les aménagements, la densité de population rendent plus difficile l'émergence des résultats. Un geste de tri plus appliqué permettra encore une meilleure captation des emballages recyclables, du verre.

Une rubrique comparative des éléments d'appréciation des indicateurs de collecte des différents flux de déchets des collectivités à configuration équivalente, permet de positionner le Grand Besançon par rapport à son environnement à l'échelle nationale.

Bonne lecture.

François LOPEZ  
Vice-président

Pascal DUCHEZEAU  
Conseiller communautaire délégué

**MERCI A TOUS**

*«Nous souhaitons vivement remercier l'ensemble du personnel de la Direction Gestion des déchets pour leur implication lors de la mise en place de la Redevance incitative et son bon fonctionnement . Un vrai travail d'équipe.»*

# Sommaire

## EDITO

p. 2

## L'ESSENTIEL 2014

p. 4-5

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Compétence	p 7
Territoire	p 8
Fréquences	p 9
Moyens mis à disposition	p 10
Niveaux de service	p 11
Organigramme	p 12
Effectifs	p 13



## LES INDICATEURS TECHNIQUES DE COLLECTE

Chiffres clés	p 15
Résultats	p 15
Régie et prestataires	p 16
Déchets des ménages	p 17
La RI, comment ça marche	p 18
Résultats liés à la RI	p 19
Bilan carbone	p 19

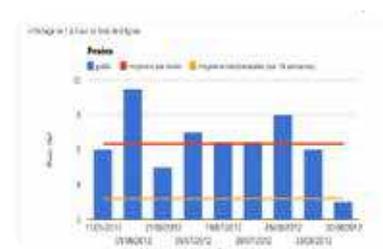
## LES INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT

SYBERT	p 21
Filières et destinations	p 22
Valorisation énergétique	p 23
Tri	p 24
Déchèteries - Compostage	p 25
Synoptique flux déchets	p 26

## LES INDICATEURS FINANCIERS

Chiffres clés	p 28
Prestations rémunérées	p 28
Dépenses de fonctionnement	p 29
Financement du SPGD	p 30
Investissements	p 31
Matrice des coûts	p 32

3



## LES RELATIONS AVEC LES USAGERS

Chiffres clés	p 34
Accueil/courriers	p 34
Portail Web...	p 35
Animations	p 36
Accompagnement RI en habitat collectif	p 37
Communication	p 38

## SERVICE QUALITÉ

Chiffres clés	p 40
Application du règlement de collecte	p 40
Missions Qualité	p 43
Traitement des situations de collecte dangereuses	p43

## AUTRES INFORMATIONS

Comparatif national 2013	p 45
Tarifs 2014	p 46
Perspectives 2015	p 46

GLOSSAIRE p 47

# L'ESSENTIEL

## Faits marquants en 2014

En prévision de l'échéance du contrat de prestation de collecte du verre au 30 juin 2014, le Grand Besançon a décidé d'assurer cette collecte par ses propres moyens. La collecte des points d'apport volontaire «verre» est donc réalisée en régie depuis le 1er juillet 2014. Ce nouveau dispositif a nécessité l'acquisition de 2 camions grue de collecte et l'emploi de 2 conducteurs.

Constatant une stagnation des tonnages de verre collectés, le Grand Besançon a souhaité mettre en place une campagne de communication pour l'amélioration du tri du verre. Celle-ci a débuté fin 2014.

## Moyens matériels

42 470 bacs OM résiduelles  
35 347 bacs recyclables  
802 PAV

17 bennes «régie»  
3 camions grue «régie»  
18 véhicules légers «régie»

8 bennes «prestataire»

SECTEUR	VILLE CENTRE	VILLE HORS CENTRE	PÉRIPHÉRIE
PRECOLLECTE OM Résiduelles	bac gris	bac gris	bac gris
COLLECTE OM Résiduelles	2 collectes par semaine	1 collecte par semaine	1 collecte par semaine
PRECOLLECTE OM Recyclables	PAV	BAC à couvercle jaune	BAC à couvercle jaune
COLLECTE OM Recyclables		1 collecte par semaine	1 collecte par quinzaine
PRECOLLECTE et COLLECTE DU VERRE	PAV	PAV	PAV
COLLECTE CARTONS	en pas de porte sur grands axes commerciaux 1 collecte par semaine		NON
DECHETERIES	OUI	OUI	OUI

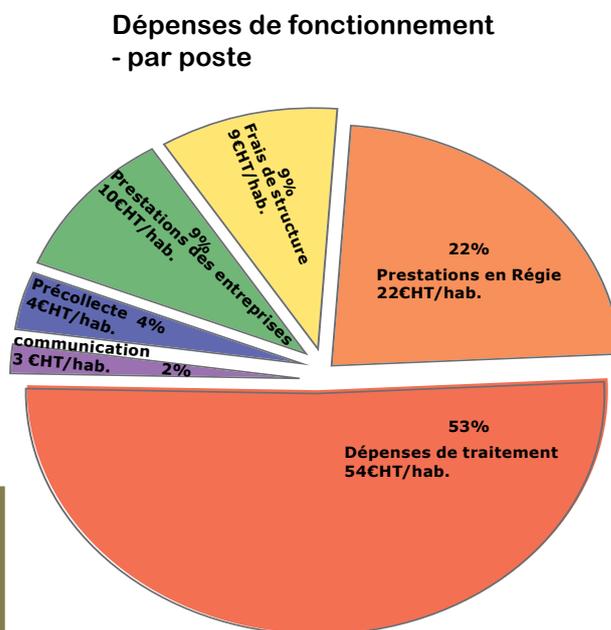
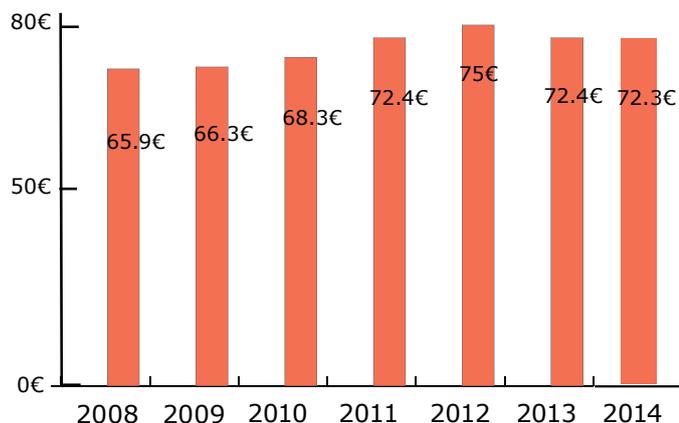
## Moyens humains

119 agents pour la Direction Gestion des déchets du Grand Besançon,

18 agents pour les prestataires

## Éléments financiers 2014

Évolution du tarif moyen des ménages  
€ HT / an / hab.

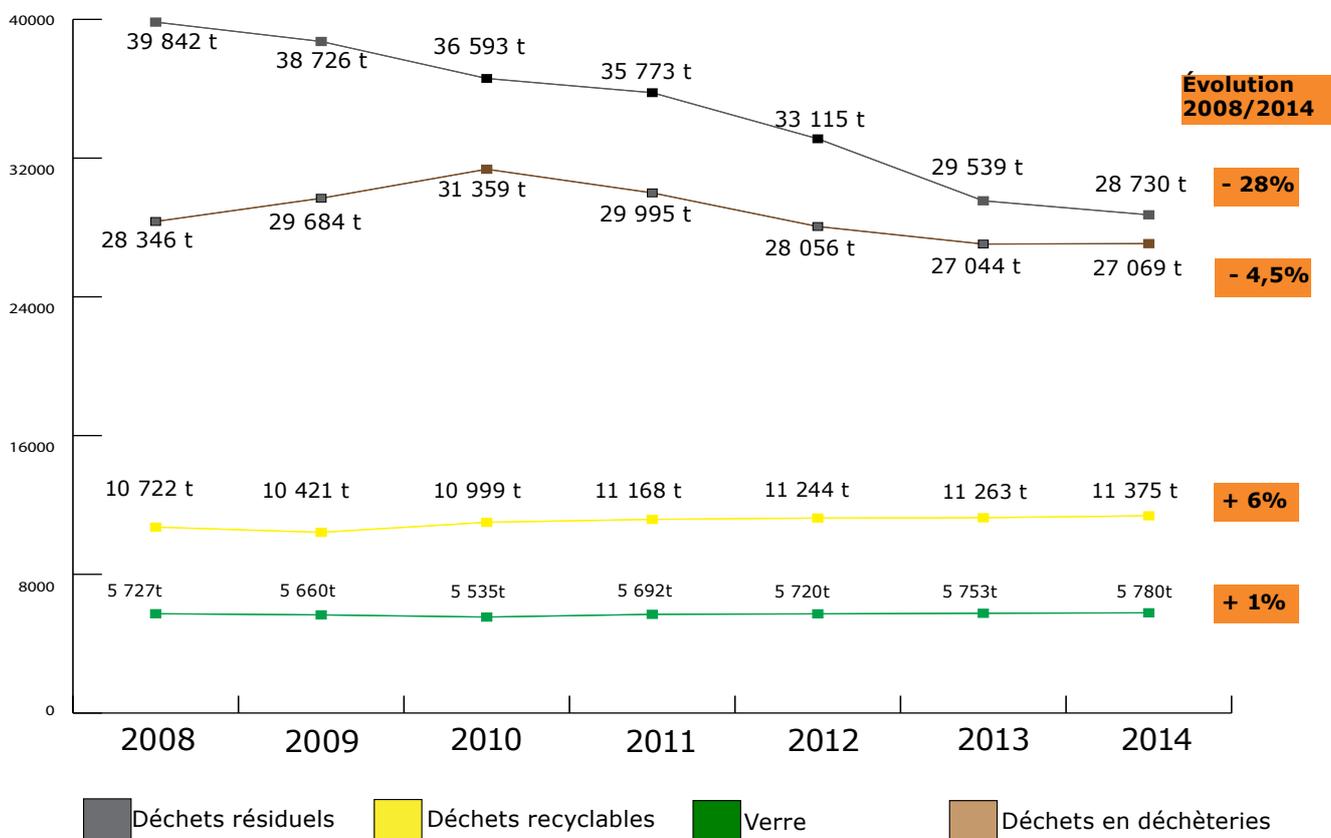


**72,30€** HT/an/hab.  
(TVA 10% ; 79,53 € TTC )  
Redevance moyenne facturée aux ménages,  
(-0,10% par rapport à 2013)

# Résultats

2014 Sans correction DNMA	Tonnages 2014			Production en kg/an/hab. (évolution 2014/2013)			Tonnages 2008			Production en kg/an/hab, 2008 (évolution 2014/2008)			Moyenne nationale en kg/an/hab. Sources ADEME 2011		
	Tonnages 2014	Production en kg/an/hab. (évolution 2014/2013)	Tonnages 2008	Production en kg/an/hab, 2008 (évolution 2014/2008)	Moyenne nationale en kg/an/hab. Sources ADEME 2011										
OM résiduelles	28 730	163	-2%	39 842	227	-28%	288								
Collecte sélective	11 375	65	1%	10 722	61	6%	48								
Verre	5 780	33	3%	5 727	33	1%	29								
<b>sous total SPGD</b>	<b>45 885</b>	<b>260</b>	<b>-1%</b>	<b>56 291</b>	<b>321</b>	<b>-18%</b>	<b>365</b>								
Collecte des cartons	355	2	-2%	437	2	-19%	/								
Textiles	620	4	14%	NC			/								
Déchèteries SYBERT	<b>27 069</b>	<b>154</b>	<b>0%</b>	<b>28 346</b>	<b>162</b>	<b>-5%</b>	<b>195</b>								
<b>TOTAL</b>	<b>73 929</b>	<b>419</b>	<b>-0%</b>	<b>85 074</b>	<b>485</b>	<b>-13%</b>	<b>560</b>								

## ÉVOLUTION DES FLUX DE DÉCHETS COLLECTÉS



5

### Autres données 2014

- Population 2010 : 176 339 hab.
- 58% d'habitat collectif sur la CAGB
- 80 % habitat collectif sur Besançon
- Budget annuel : 19,2M€
- Recettes RI Ménages : 12,8M€
- Recettes DNMA : 2,7M€
- 3 factures RI/an soit 105 000 factures émises
- 80 000 foyers redevables
- Contribution des ménages à la gestion des déchets/an 72,3 € HT, soit 79,53 € TTC
- Contribution des professionnels à la gestion des déchets : 1523 € HT/ 1000L/ an

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE

6



# COMPÉTENCE DU GRAND BESANÇON

Le Grand Besançon exerce sa mission de Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) dans le cadre législatif défini notamment par les articles L.2224-13 et L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Sa mission consiste à collecter les déchets des ménages et les fonds nécessaires au financement de la collecte et du traitement des déchets.

Il peut aussi prendre en charge des déchets issus des activités professionnelles mais assimilables par leur nature à des déchets ménagers et

qui ne génèrent pas de sujétion technique particulière pour le SPGD.

On qualifie ainsi de DNMA (Déchets Non Ménagers Assimilés) les déchets issus de l'industrie, des commerces, de l'artisanat ou des administrations, qui sont pris en charge par le SPGD sans sujétion technique particulière.

Depuis 1999, le SYBERT assure à ces déchets un traitement conforme aux dispositions du titre 4 du Livre 5 du Code de l'environnement.

7

## PRISE EN CHARGE DES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS

La collecte séparée réalisée en porte à porte ou en apport volontaire concerne :

- Les emballages : cartons-cartonnettes, emballages pour liquides alimentaires (ELA), bouteilles, bidons et flacons plastiques, emballages métalliques.

- Les Papiers Journaux Revues Magazines (PJRM)

La collecte du verre réalisée uniquement en apport volontaire concerne :

- Les bouteilles, pots et bocaux, flaconnages en verre ...

La collecte des ordures ménagères résiduelles réalisée en porte à porte correspond à :

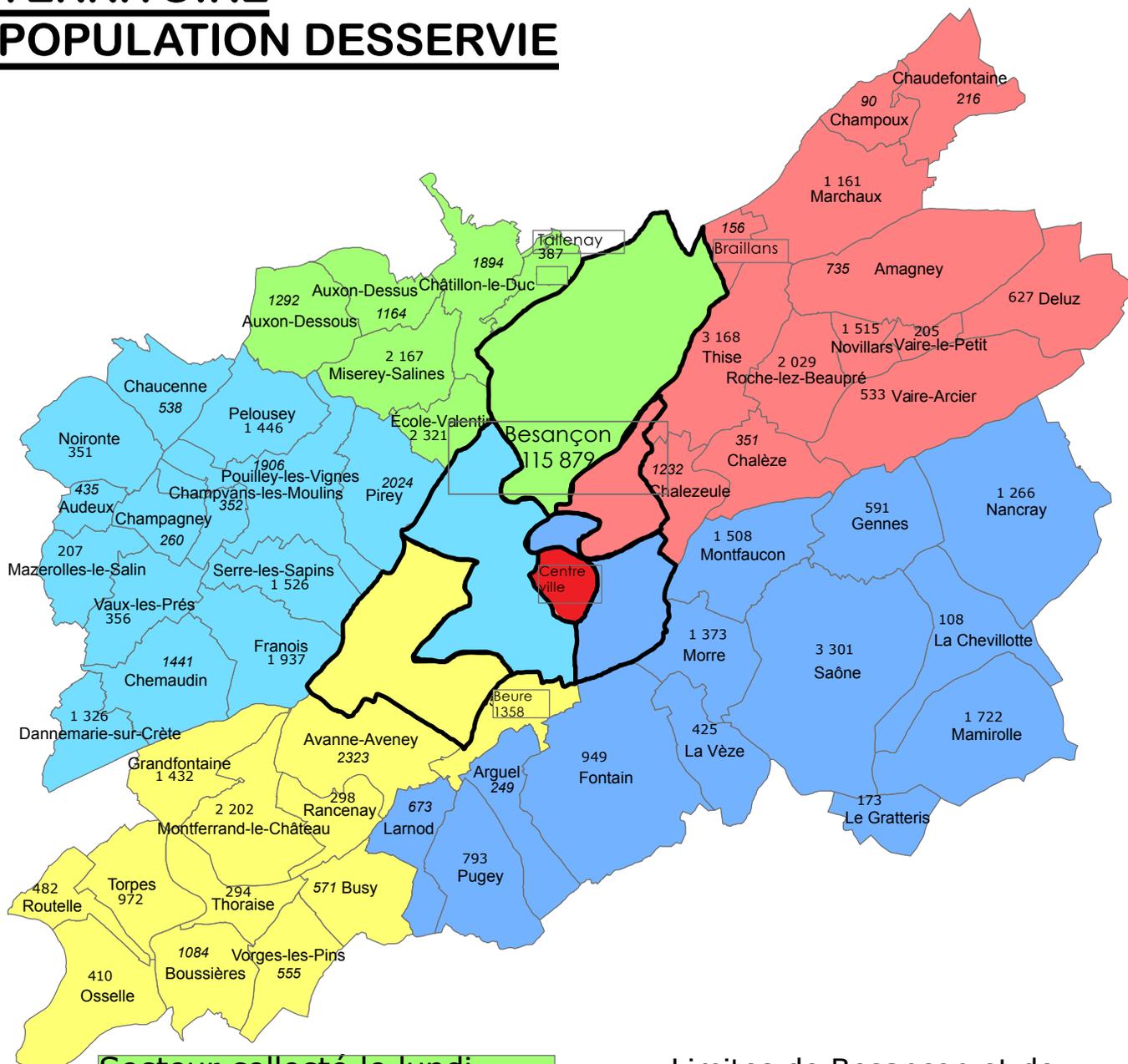
- La fraction résiduelle des ordures ménagères qui subsiste après retrait des fractions décrites ci-dessus et des textiles, et de celles destinées à la déchèterie.

La collecte des cartons est réalisée en pas de porte sur les principales zones commerciales de Besançon.

La collecte des textiles est réalisée par apport volontaire, gérée par le Relais Est, TRI et Emmaüs.

A noter que le Grand Besançon ne procède à aucune collecte en porte à porte des déchets fermentescibles, encombrants, ou des déchets verts. Ces déchets doivent être déposés en déchèteries.

# CALENDRIER DE COLLECTE TERRITOIRE POPULATION DESSERVIE



Secteur collecté le lundi

Secteur collecté le mardi

Secteur collecté le mercredi

Secteur collecté le jeudi

Secteur collecté le vendredi

Secteur centre ville de Besançon  
lundi + jeudi ou mardi + vendredi

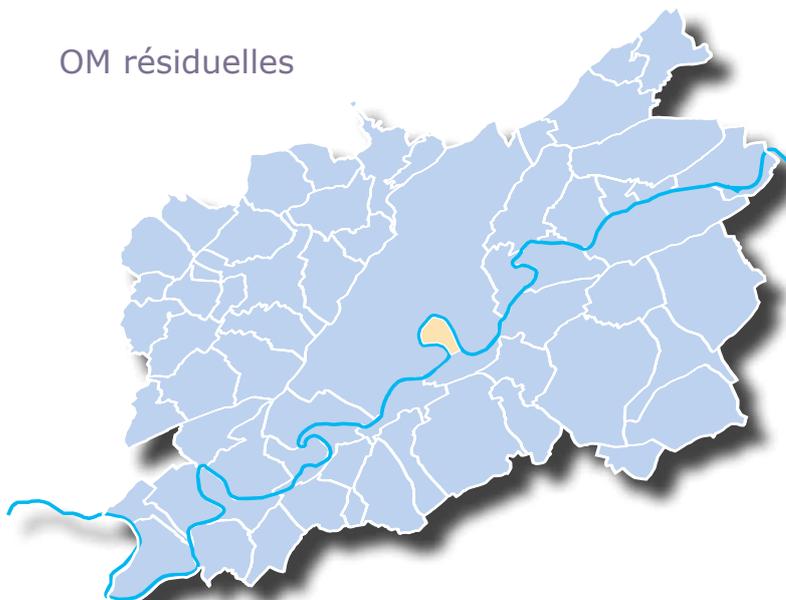
— Limites de Besançon et de ses différents secteurs

Le détail des populations des 59 communes est indiqué sur la carte ci-dessus - en nombre d'habitants - (SOURCES INSEE mise à jour décembre 2012)

POPULATION TOTALE : 176 339 Habitants.

# FRÉQUENCES DE COLLECTE

OM résiduelles



-  C1 - une collecte par semaine  
soit 160 339 habitants concernés
-  C2 - deux collectes par semaine  
soit environ 16 000 habitants

## Verre

La collecte du verre est généralement réalisée en C1 sur le secteur de Besançon et en C 0,5 sur la périphérie.

Collecte séparée des déchets recyclables

-  Pas de collecte en porte à porte - uniquement en apport volontaire - pour 16 000 habitants
-  C0,5 une collecte par quinzaine pour 60 460 habitants
-  C1 une collecte par semaine pour 99 879 habitants



9

## Service complet - service optionnel complémentaire

En complément de la prestation de collecte en porte à porte et dans le cadre de limites très précises présentées dans son règlement de collecte, le SPGD offre à tout bisontin la possibilité de bénéficier du service complet, c'est à dire de sortie et rentrée des bacs - intégré dans l'abonnement sur le centre ville et le secteur Battant - et optionnel sur les autres secteurs de Besançon.

Ce dispositif, instauré dans les années 70, a pour objectif principal de limiter le temps de présence des conteneurs sur la voie publique notamment dans les quartiers où l'espace public est restreint.

Ce dispositif implique que des agents du service pénètrent à l'intérieur des propriétés pour y prendre en charge les bacs et les présenter en bordure de voirie aux véhicules de collecte.

Après vidage des bacs, des agents du service procèdent à la réintégration de ces bacs dans leur lieu d'entreposage originel.

## MOYENS MIS À DISPOSITION DES USAGERS



**42 470 bacs OM  
résiduelles** (60L au 1100L)



**35 347 bacs OM  
recyclables** (140L au 750L)

**638 colonnes à verre aériennes**  
dont 402 à Besançon

**83 colonnes à recyclables sur  
Besançon** dont 59 au centre ville

10

## COLLECTE DES TEXTILES

Le Grand Besançon a conventionné avec le Comité Textile Franc Comtois (Relais Est, Emmaüs, TRI) pour la mise en place, la collecte et la valorisation des textiles déposés en Point d'Apport Volontaire (PAV).



Que deviennent  
les textiles  
collectés ?



6% Boutiques

**49%**  
Export

10% Chiffons d'essuyage

**25%** Fabrication de  
matières premières

10% Déchets

**81 colonnes  
«textiles»  
sur le Grand Besançon**

# RÉCAPITULATIF DES NIVEAUX DE SERVICES

	collecte OM résiduelles	collecte OM recyclables	EMR	Verre	Textile
Amagney	A	C		4	
Arguel				1	
Audeux				3	
Auxon-Dessous				3	2
Auxon-Dessus				2	
Avanne-Aveney				11	
Besançon - Centre	B	D	59	402	47
Besançon - Hors Centre	A	E	24		
Beure			5	1	
Boussières			3		
Braillans					
Busy			2		
Chalèze			1		
Chalezeule			5	3	
Champagney			1		
Champoux			1		
Champvans les Moulins			1		
Châtillon le Duc			4	2	
Chaucenne			2		
Chaufontaine			2		
Chemaudin			4		
Dannemarie sur Crête			5	1	
Deluz			2		
Ecole-Valentin			11	3	
Fontain			4		
Franois			2		
Gennes			2	2	
Grandfontaine			3	1	
La Chevillotte			2		
La Vèze			2		
Larnod			4		
Le Gratteris			1		
Mamirolle			9	1	
Marchaux			7	2	
Mazerolles			1		
Miserey-Salines			7		
Montfaucon			6	1	
Montferrand le Château			11		
Morre			5		
Nancray			4		
Noironte		2			
Novillars		6	3		
Osselle		2			
Pelousey		6	1		
Pirey		12	2		
Pouilley les Vignes		7	3		
Pugey		4			
Rancenay		3			
Roche lez Beaupré		7	2		
Routelle		1			
Saône		12	2		
Serre les Sapins		4			
Tallenay		2			
Thise		11	1		
Thoraise		3			
Torpes		4			
Vaire Arcier		2	1		
Vaire le Petit		1			
Vaux les Prés		3			
Vorges les Pins		1			
		<b>TOTAUX</b>	<b>83</b>	<b>638</b>	<b>81</b>

## Niveau A :

collecte des bacs en porte à porte  
1 collecte par semaine

## Niveau B :

collecte des bacs en porte à porte  
2 collectes par semaine

# 11

## Niveau C :

collecte des bacs en porte à porte  
1 collecte par quinzaine

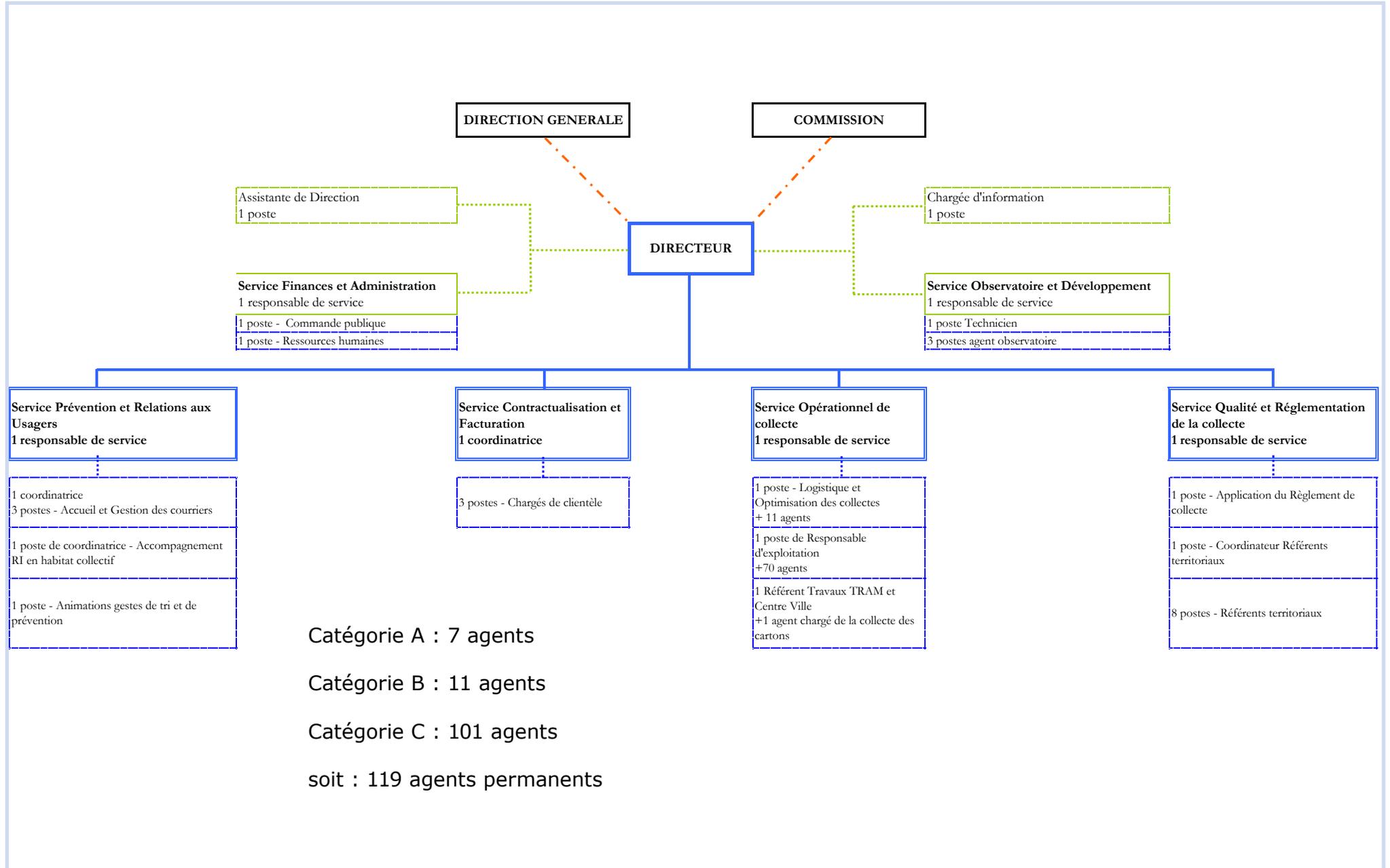
## Niveau D :

collecte par apport volontaire en PAV

## Niveau E :

collecte des bacs en porte à porte  
1 collecte par semaine

# ORGANIGRAMME



# EFFECTIFS DGD

## 119 agents



Femmes  
Catégorie A : 2 agents  
Catégorie B : 7 agents  
Catégorie C : 9 agents



Hommes  
Catégorie A : 5 agents  
Catégorie B : 4 agents  
Catégorie C : 92 agents

Pour pallier les surcroûts de travail, les absences et besoins particuliers liés au dispositif «Accompagnement en habitat collectif», la Direction Gestion des Déchets a recours à diverses solutions :

HEURES SUPPLÉMENTAIRES : **4 413 h** en 2014

EMPLOIS TEMPORAIRES :

**INTERMED : 2 780h**

La Direction Gestion des Déchets a contractualisé avec la société INTERMED pour répondre à des besoins ponctuels en personnels. Cette structure propose du personnel en réinsertion. Ainsi, en 2014, 26 agents INTERMED ont été appelés en renfort.

**SAISONNIERS : 2 656 h.** Pendant les congés scolaires, la DGD engage des agents en qualité de ripeurs. 22 agents saisonniers en 2014.

13

**CDD : 4** agents ont été recrutés en CDD pour assurer des missions temporaires  
**1** «emploi avenir» pour assurer des missions de collecte

### L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La démarche d'évaluation des risques professionnels initiée en 2007 s'est poursuivie en 2014.

Les documents uniques d'évaluation des risques professionnels relatifs à la collecte des points d'apport volontaire, et à l'équipe de précollecte ont été réalisés en 2012 et validés en CHS

### LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL ACCIDENTS DU TRAVAIL

**10** arrêts de travail  
**accidents corporels pour**  
**223** jours d'arrêts.

### ABSENTÉISME

**11,51 %**  
**Absentéisme**  
(hors congés et récupération)

**2** Assistants de prévention

# INDICATEURS TECHNIQUES COLLECTE

14



# CHIFFRES CLÉS

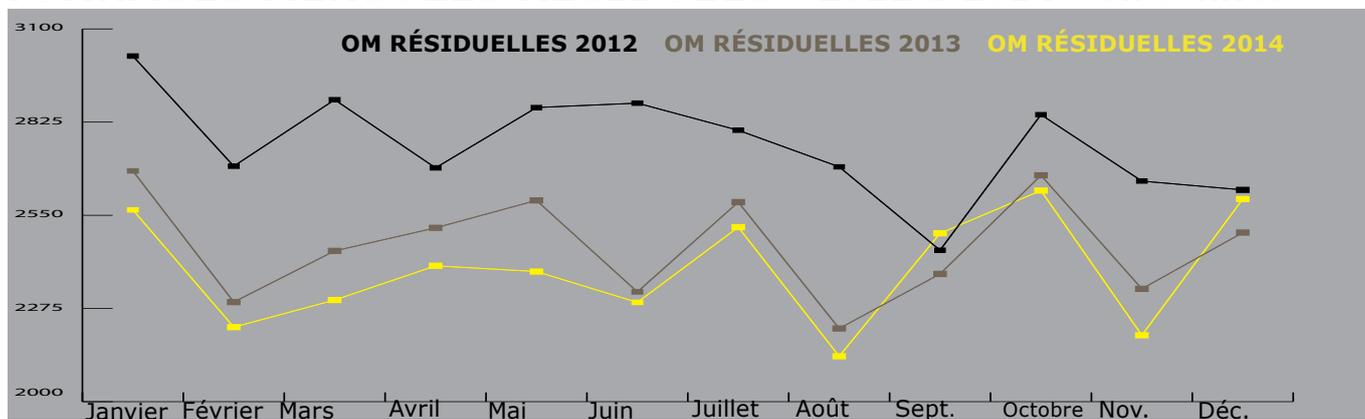
	Tonnages 2014 (sans correction des DNMA)	Production en kg/an/hab.2014 (évolution 2014/2013)		Moyenne nationale en kg/an/hab. Source ADEME 2011
OM résiduelles	28 730	163	- 2,4%	288
Collecte séparée	11 375	65	0,8%	48
Verre	5 780	33	3,1%	29
<b>Sous total SPGD</b>	<b>45 885</b>	<b>260</b>	<b>- 1,1%</b>	<b>365</b>
Collecte des cartons	355	2	- 1,7%	/
Textiles	620	4	14,2%	/
Déchèteries SYBERT	27 069	153	0,3%	195
<b>TOTAL</b>	<b>73 929</b>	<b>419</b>	<b>- 0,4%</b>	<b>560</b>

## RÉSULTATS 2014 PAR SECTEUR DE COLLECTE

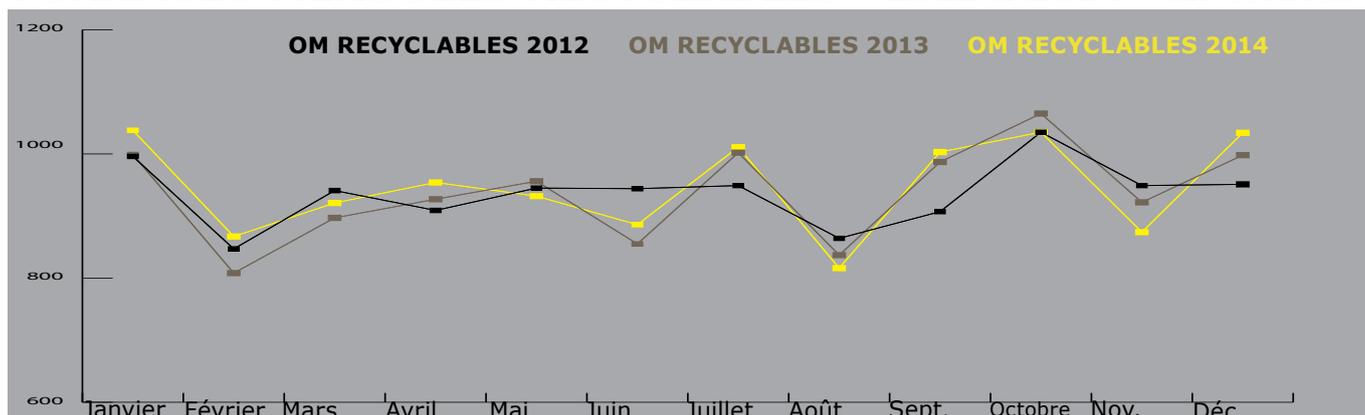
	OM résiduelles		Collecte séparée		Verre		TOTAL	
	t	Kg/an/hab.	t	Kg/an/hab.	t	Kg/an/hab.	t	Kg/an/hab.
Besançon	21 833	188	7 166	62	3 236	28	32 235	278
Périphérie	6 895	114	4 209	70	2 544	42	13 648	226
<b>TOTAL</b>	<b>28 730</b>	<b>163</b>	<b>11 375</b>	<b>65</b>	<b>5 780</b>	<b>33</b>	<b>45 885</b>	<b>260</b>

15

## TONNAGES MENSUELS RÉSIDUELS - 2012 à 2014 - en tonnes



## TONNAGES MENSUELS RECYCLABLES - 2012 à 2014 - en tonnes



# PRECOLLECTE



**Bacs «résiduels» à Besançon : 17 601**  
**Bacs résiduels en périphérie : 24 869**

**Bacs recyclables à Besançon : 13 766**  
**Nombre recyclables en périphérie : 21 581**

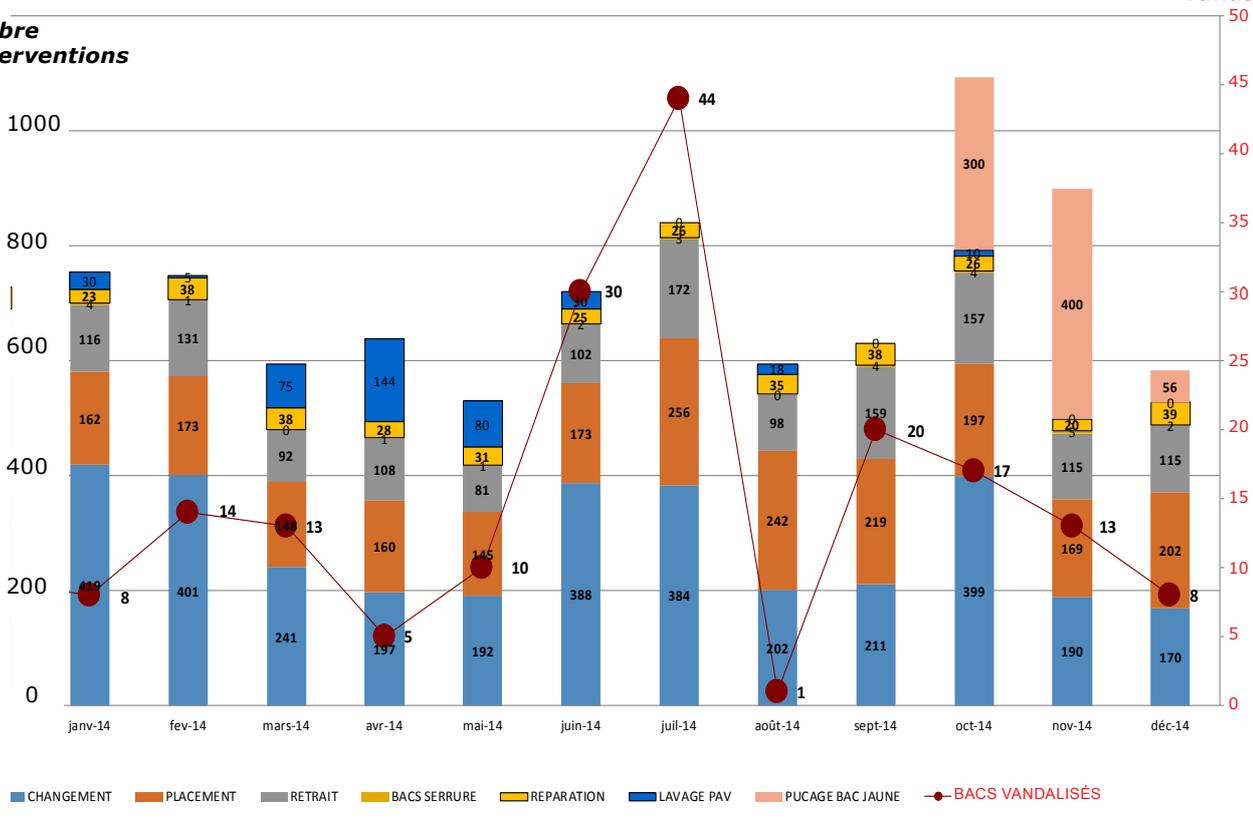
Les implantations de PAV sont détaillées en page 11 du présent rapport.

Taux de présentation des bacs gris à la collecte  
**53,6%** (par semaine sur l'intégralité du territoire)

## HISTOGRAMME DES INTERVENTIONS DE PRECOLLECTE EN 2014

Nombre d'interventions

Nombre de bacs vandalisés



16

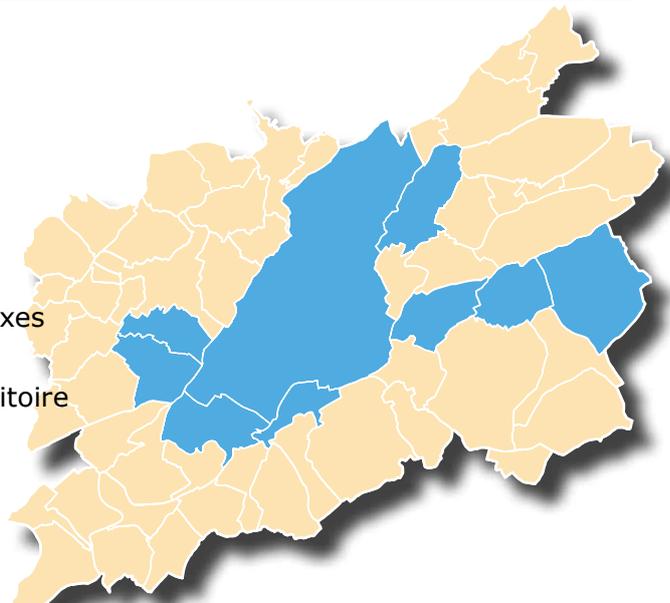
## RÉPARTITION DES COLLECTES ENTRE LA RÉGIE ET LES PRESTATAIRES

collectes «Résiduels et Recyclables» en régie pour 130 573 hab.

collectes «Résiduels et Recyclables» par VEOLIA, pour 46 331 hab.

Collecte du carton par Sita sur certains grands axes commerçants de Besançon.

Collecte du verre en régie sur l'intégralité du territoire 176 339 hab.



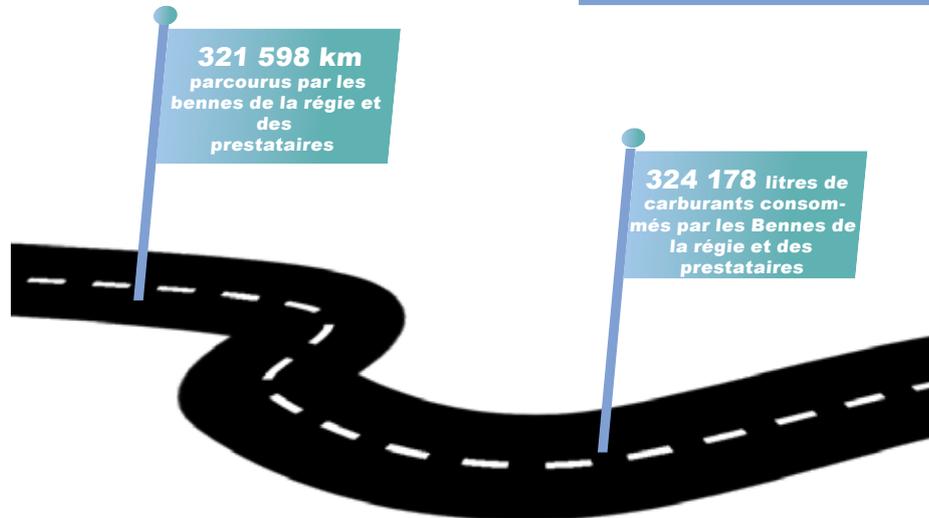


Véhicules	BOM	Camions grue	Véhicules précollecte	Autres
GRAND BESANCON DGD	17	3	3	15
VEOLIA	7			
SITA	1			

### EFFECTIFS DES PRESTATAIRES :

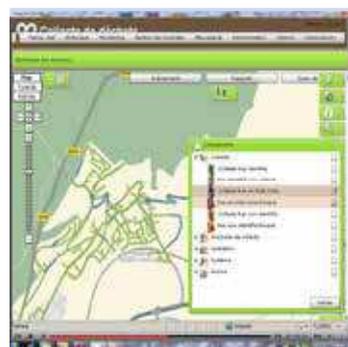
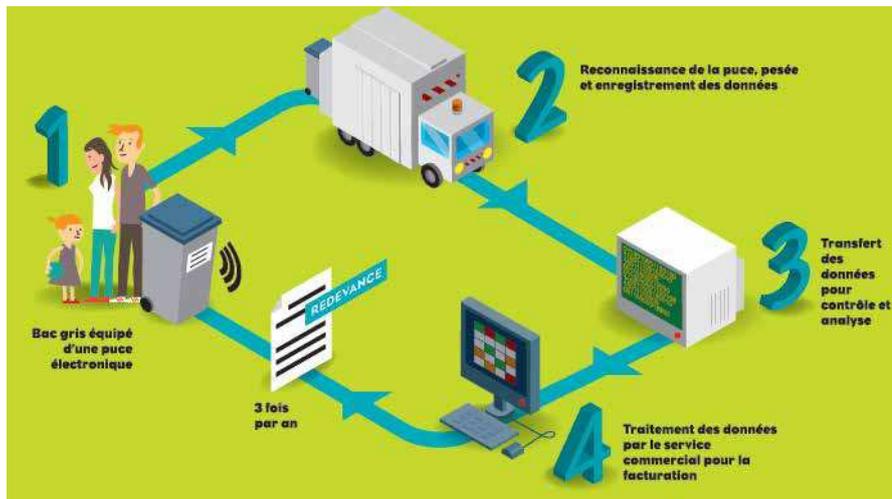
VEOLIA :  
4 conducteur  
6 ripeurs  
6 conducteurs/ripeurs

SITA : 1 conducteur + 1 ripeur



## LA RI ET SES ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE

18



- 1 Puce RFID installée sous la collerette des bacs à déchets résiduels
- 2 Tableau de bord du conducteur
- 3 Tableau de bord des ripeurs installé à l'arrière de la BOM
- 4 Pastille verte attestant du contrôle des Poids et Mesures
- 5 Système de pesée placé à l'arrière des BOM
- 6 Système d'identification
- 7 Captures d'écran affichant les données issues des tournées de collecte - gestion en temps réel des informations via le logiciel Optimanager.
- 8

# LES RÉSULTATS DE LA RI FACE AUX OBJECTIFS DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

## OBJECTIFS DU GRENELLE :

Réduire de **7%** des ordures ménagères et assimilées d'ici 2012



## RÉSULTATS DU GRAND BESANÇON :

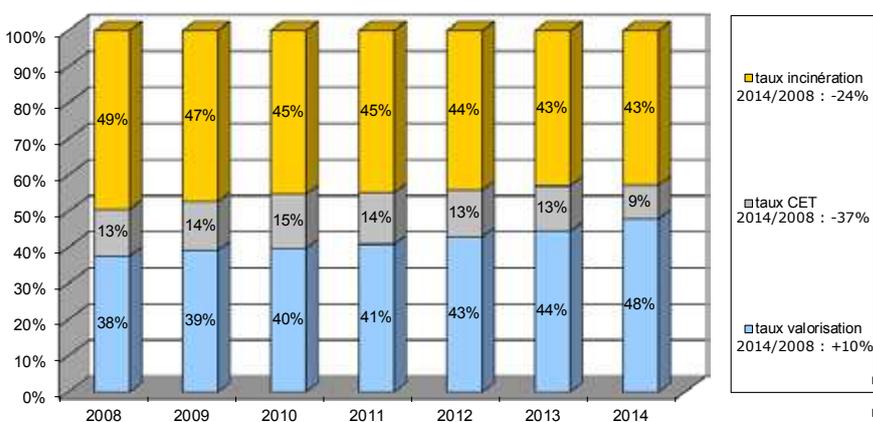
Réduction de **28%** des ordures ménagères et assimilées depuis 2008.

Atteindre **45%** de valorisation matière et organique d'ici 2015



**48%** de valorisation matière et organique en 2014 sur le Grand Besançon

Diminuer de **15%** les quantités de déchets incinérés et stockés d'ici 2012



19

## LE BILAN CARBONE

	2008 (version 2013) tonnes de CO2e	Analyse de l'évolution 2013/2008	2013 (version 2013) tonnes de CO2e
<b>INTRANTS</b>	<b>2106</b>		<b>2111</b>
Métaux	369	Impact Redevance incitative sur l'évolution du nombre de bacs	369
Plastiques	1737		1742
<b>FRET</b>	<b>1452</b>		<b>1491</b>
Fret routier entrant	1265	Impact Redevance incitative sur les km parcourus lors de la collecte	1044
Fret routier sortant	187	Impact du centre de tri sur les km parcourus pour valorisation	447
<b>DÉPLACEMENTS</b>	<b>183</b>		<b>178</b>
Domicile/travail	132	Impact réorganisation ressources humaines	123
Employés, voiture	51		55
<b>TOTAL</b>	<b>3741</b>		<b>3780</b>

# INDICATEURS TECHNIQUES TRAITEMENT



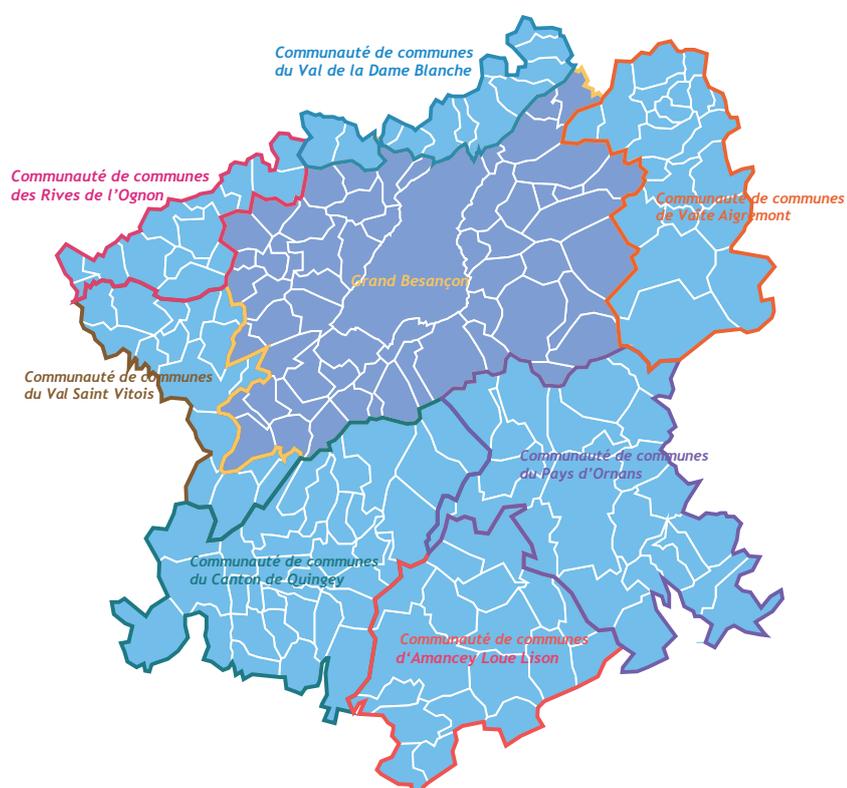
20

Le Grand Besançon a transféré la compétence traitement au SYBERT. Le SYBERT a été créé par arrêté préfectoral du 1er Septembre 1999. Ses statuts ont été modifiés en 2006; aux termes de l'article 4 des statuts modifiés, la compétence «traitement des déchets des ménages et assimilés» du SYBERT comporte notamment :

- Le traitement des déchets résiduels des ménages et assimilés (par incinération, ...),
- La construction et la gestion du centre de tri,
- La création et la gestion de déchèteries,
- Le compostage des déchets organiques,
- Le traitement des déchets ultimes,
- La réhabilitation des sites des anciennes décharges.

Le SYBERT présente son propre rapport d'activité dans lequel figurent toutes les informations liées au traitement des déchets ménagers.

## SYBERT



**198** communes  
**229 008**  
habitants

**Le Grand Besançon  
représente à lui seul  
77% des habitants  
du SYBERT**

**21**

### **Personnel du SYBERT**

**45 agents dont 36 agents de la filière technique, 7 agents administratifs, 1 agent en filière animation, et 1 emploi d'avenir.**

# FILIÈRES ET DESTINATIONS DES OM RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

## Lieux de dépotage des flux collectés par le Grand Besançon :

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES : UIOM à Besançon - Capacité 59 600t/an

ORDURES MÉNAGÈRES RECYCLABLES : Centre de tri à Besançon - capacité de 20 000 t/an

VERRE : Unité de Châlon s/Saône

TEXTILES : regroupement et tri à Lons le Saunier par le Collectif Textile Franc-Comtois : Le Relais EST, TRI et Emmaüs.

## Lieux de valorisation des flux collectés et/ou gérés par le SYBERT pour le Grand Besançon :



ENCOMBRANTS : Centre de stockage pour déchets non dangereux de SITA à Fontaine les-Clerval (25)



INERTES : Installation de stockage des déchets inertes à Merey s/Montrond (25)



DÉCHETS VERTS : Unité de compostage COMPOFRANCE de Roche-les-Beaupré (25) ou co-compostage agricole local



METAUX : Unité de broyage puis fonderie- Aluminium traité par Affimet Compiègne (60) - Acier par Arcelor Mittal Saremange (57) et au Luxembourg



PAPIERS CARTONS : Centre de tri puis Papeterie Grégoire (88) et GEM Doubs.  
EMBALLAGES LIQUIDES ALIMENTAIRES : Lérída en Espagne et Düren en Allemagne, Bousbecque (59)



PLASTIQUES : Centre de tri et massification à Corcelles Ferrières (25) puis unités de valorisation : Sorepa Neuchateau (88), MPB la Loyère (21), CPA Pont d'Ain (69), Freudenberg Colmar (68)



APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES : Unité de dépollution puis démontage et broyage de Conliège par JURATRI (39) ; éco organisme ECO-SYSTEMES



LAMPES néons, fluo-compactes : Unité de broyage et séparation ; éco-organisme RECYLUM



PILES ET BATTERIES AUTO : Unité de traitement spécial et de séparation des matières à Beaufort par TRIADIS (39)



OBJETS UTILISABLES EN BON ETAT : TRI et Emmaüs



BOIS (planches, meubles...) : Unité de broyage et recyclage de Lure (SWEDSPAN 70)



PNEUS : Unité de broyage et granulation de Dijon par CFRC (21)



DÉCHETS DANGEREUX : Unité de traitement spécial de Beaufort par TRIADIS (39) et de valorisation énergétique de Salaise par TREDI (38)

MOBILIERS : Unité de tri-massification de Besançon par DOUBS RECYCLAGE et unités de valorisation matière et énergétique ; éco-organisme ECO-MOBILIER

## VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

L'intégralité des OM résiduelles des déchets ménagers du Grand Besançon est transportée à l'Unité de valorisation énergétique des déchets de Besançon. En 2014, ce sont 46 743 t qui ont été traitées par cette installation dont 61 % issues des collectes du Grand Besançon.



L'UIOM comporte deux fours :

- Four III d'une capacité de 3t/h mis en service en 1976,
- Four IV d'une capacité de 4t/h mis en service en 2002.

La capacité est de :

- 59 600 t/an d'ordures ménagères et de DIB
- 3 000 t/an de boues de station d'épuration urbaine

La chaleur produite par incinération des déchets est récupérée et utilisée pour alimenter le réseau de chaleur du quartier de Planoise.

L'énergie valorisée représente environ 40 % des besoins annuels. La technique de cogénération est également utilisée pour produire de l'électricité.

L'incinération des déchets ménagers du Grand Besançon a généré :

- Production de 40 384 MWh d'énergie, dont 37 979 MWh thermique et 2 405 MWh électrique
- Mâchefers (3 630t) entièrement valorisés directement ou après maturation,
- Récupération puis le recyclage de 515 t de métaux dont 507 t d'acier et 8 t de métaux non ferreux extraits des mâchefers,
- Résidus d'Épuration de Fumées d'Incinération des OM (REFIOM) : 965 t enfouies en Installation de stockage des déchets dangereux (ISDD).

23

Au cours de l'année 2014, d'importants travaux d'entretien ont été réalisés sur la ligne de 1976 : changement de l'extracteur et réfection partielle du réfractaire.

La ligne de 2002 a connu d'importants dysfonctionnements sur la chaudière et le poste de préparation des réactifs du traitement des fumées.

Début avril 2014, deux dépassements journaliers du paramètre de monoxyde de carbone ont été identifiés. Ils ont été sans conséquence sanitaire et environnementale. L'exploitant Bival a réorganisé les équipes, réalisé un audit de fonctionnement.

Afin de suivre les rejets atmosphériques, des mesures sont réalisées en continu sur les deux lignes en fonctionnement. Les rejets aqueux sont également contrôlés.

Le fonctionnement de l'installation est conforme à l'arrêté préfectoral. Une inspection des services de l'État par la DREAL a été menée en octobre 2014 et conclut à la conformité de l'installation, mais interroge le SYBERT sur le devenir de la ligne de 1976.

Le four de 1976 est ancien et a largement dépassé sa durée de vie normale, mais il respecte les obligations réglementaires et environnementales. Il alimente le réseau de chaleur, permet de pallier les arrêts de four de la ligne de 2002. La décision de la date d'arrêt du four sera prise courant 1er semestre 2015.

28 730 tonnes incinérées issues des collectes de déchets ménagers  
du Grand Besançon, soit 61% des déchets incinérés  
à l'UIOM

# TRI

Depuis juillet 2012, le tri des collectes séparées est réalisé au centre de tri exploité par le SYBERT.

L'exploitation est effectuée en grande partie en régie. Couvé en lien avec son sous-traitant l'association d'insertion Gare BTT gère la chaîne de tri.

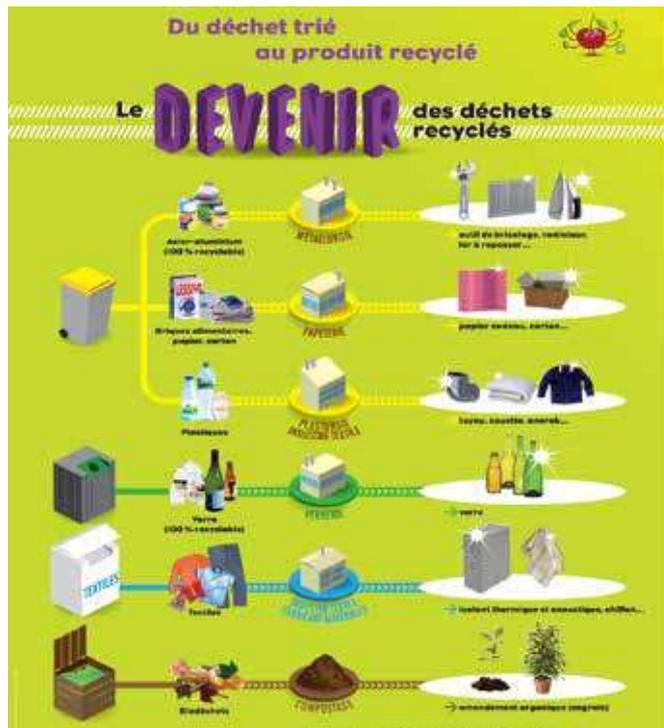
Les collectes sont triées manuellement et mécaniquement pour isoler les matières premières et secondaires.

Les refus de tri sont traités à l'usine d'incinération du SYBERT où leur énergie est valorisée.

11 700 tonnes de recyclables (hors verre) issus des collectes séparées du Grand Besançon ont pu être valorisées.

## Tonnages 2014

\* Une freinte est appliquée sur les tonnages entrants en centre de tri. Elle représente les pertes de matières fines durant le processus de tri.



	Papiers	Cartons	Plastiques	Métaux	Refus de tri	TOTAL*
Grand Besançon	5 545	2 828	851	421	1 877	11 700
Soit %	48%	24%	7%	4%	17%	100%
% tri CAGB/ SYBERT	78%	84%	76%	71%		

## Le Saviez vous ?

1 tonne de verre permet de fabriquer de nouveau 2 138 bouteilles

L'aluminium se recycle à 100% et à l'infini

Avec 1 tonne d'emballage en acier, on fabrique 19 chariots de supermarché, 1,4 voiture, 1 229 boules de pétanque

Sources EcoEmballages

## DÉCHÈTERIES

**6** déchèteries sur le territoire du Grand Besançon

Fréquentation 2014 en hausse de **+6,4%**, **27 069t** de déchets pris en charge dans les 6 déchèteries

Accès déchèteries par badge : le SYBERT a distribué 60 065 badges dont 68% ont été transmis aux habitants du Grand Besançon.

\* Durant 4 mois (septembre à décembre 2014) la déchèterie de Besançon Tilleroyes a été fermée pour rénovation.

Déchèteries du Grand Besançon	Fréquentation 2014 (en nombre)	Évolution 2014/2013
Andiers	102 448	+24%
Besançon Tilleroyes *	64 699	-33%
Marchaux	9 820	-10%
Pirey	93 053	+28%
Saône	60 276	+12%
Thoraie	39 456	+29%



25

## COMPOSTAGE

Plus de 3 200 tonnes de déchets ont pu être détournées via le compostage en pavillon, ou en pied d'immeubles, ou encore via les lombricomposteurs.

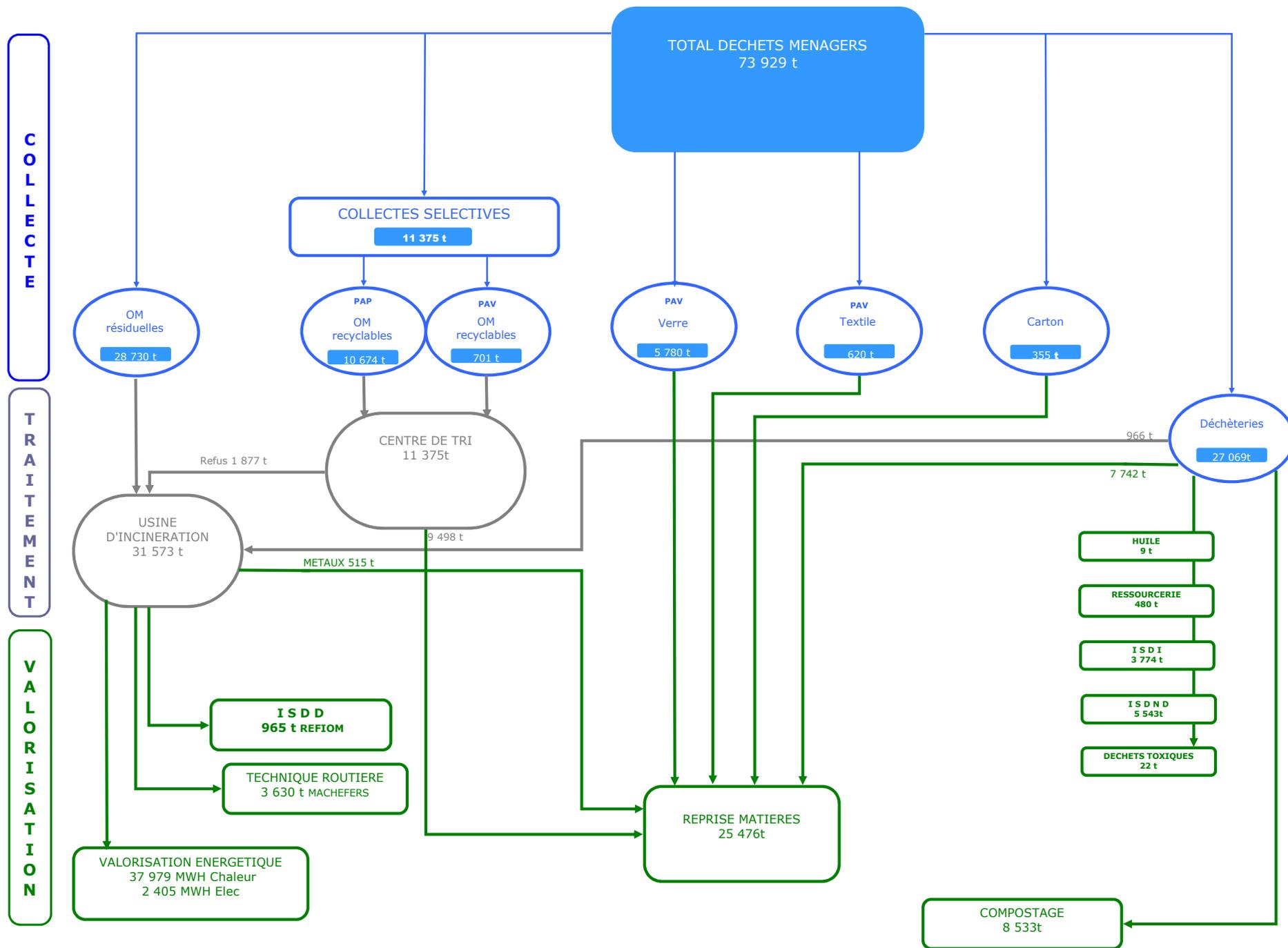


Depuis 2008, 7 980 composteurs individuels ont été délivrés sur le Grand Besançon

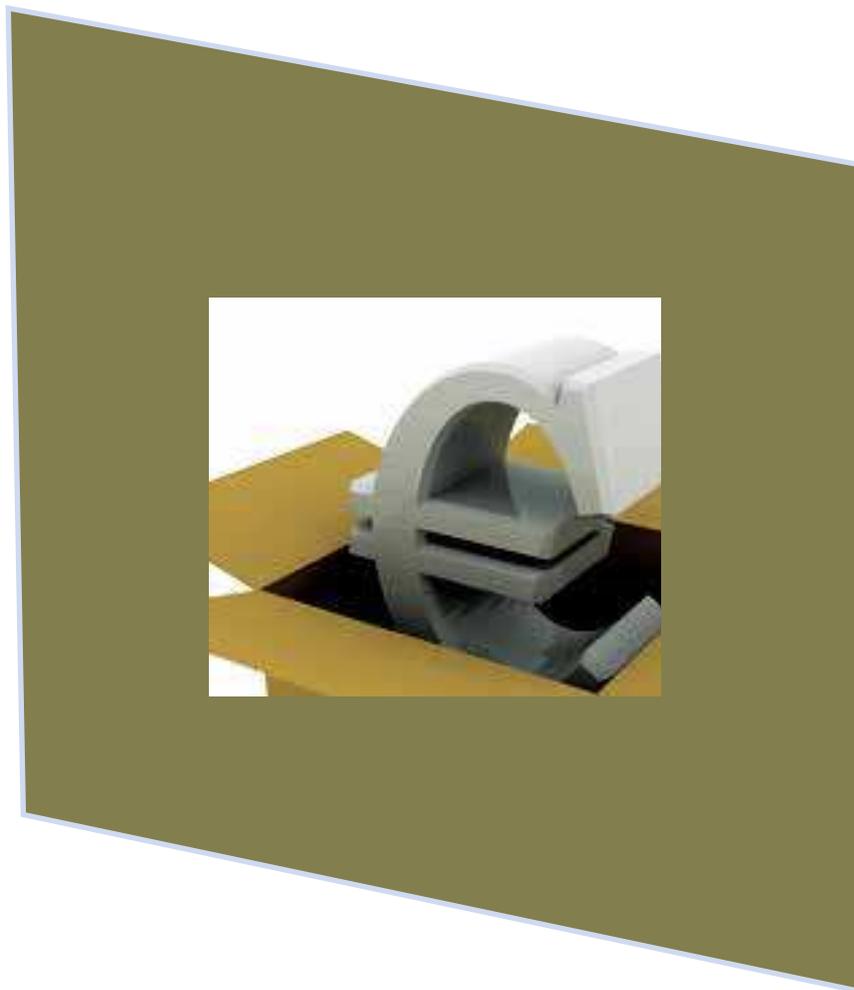
2014 : 695 composteurs individuels distribués sur le Grand Besançon

En 2014, 56 nouveaux sites accompagnés par le SYBERT dans la démarche de compostage en pied d'immeubles, soit plus de 1819 habitants concernés.

Installation de 4 nouveaux chalets de compostage, adaptés aux zones d'habitat collectif dense disposant d'espaces verts.



# INDICATEURS FINANCIERS



Conformément au Décret n°2000-404 du 11 Mai 2000, le présent rapport traite les montants des principales prestations rémunérées à des entreprises ou des syndicats au titre de l'année 2014. La matrice des coûts proposée en page 32 affiche le compte administratif arrêté au 31 déc. 2014 et établit des montants annuels estimés.

## CHIFFRES CLÉS

- Budget : 19,2 M€
- RI 2014 des ménages : 12,7 M€
- RI 2014 des non ménages : 2,7M€
- Nombre de marchés en cours d'exécution : 16 (hors marchés avec les services mutualisés : achats pièces détachées, reprographie habillement, restauration...)
- 1833 mandats émis
- 763 factures reçues
- 343 titres de recettes - hors factures REOM

## PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES

Prestation	Prestataire	Montant € HT
Collecte des ordures ménagères résiduelles	VEOLIA	877 922
Collecte des ordures ménagères recyclables	VEOLIA	537 072
Collecte du verre de janv. à juin 2014	COVED	113 165
	SOLOVER	88 099
Collecte des cartons - nouveau marché depuis janvier 2014	SITA CENTRE EST	72 880
<b>TOTAL</b>		<b>1 689 138</b>

28

## PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES AU SYBERT

La revente des produits de ces activités est déduite de ces prestations :

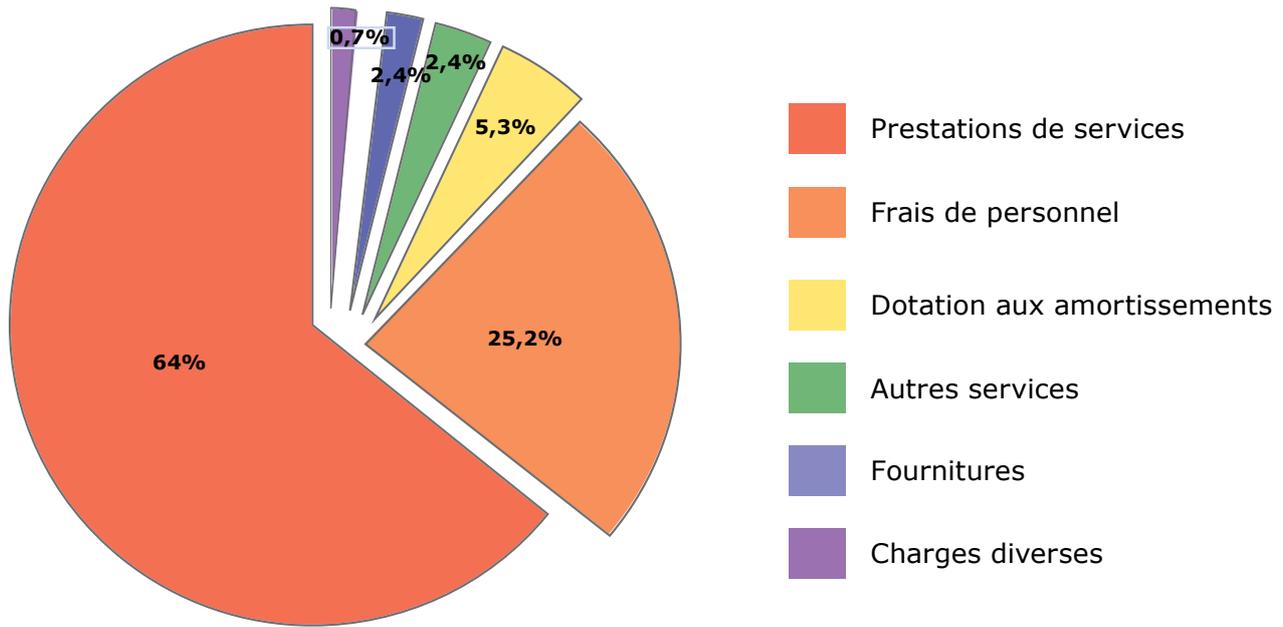
- Pour le tri : les papiers, JRM (non soutenus par Eco-Emballages),
- Pour l'incinération : l'énergie, et les métaux récupérés par les mâchefers,
- Pour les déchèteries : les différents matériaux rachetés par les filières ou fédérations.

### TARIFS APPLIQUÉS PAR LE SYBERT EN 2014

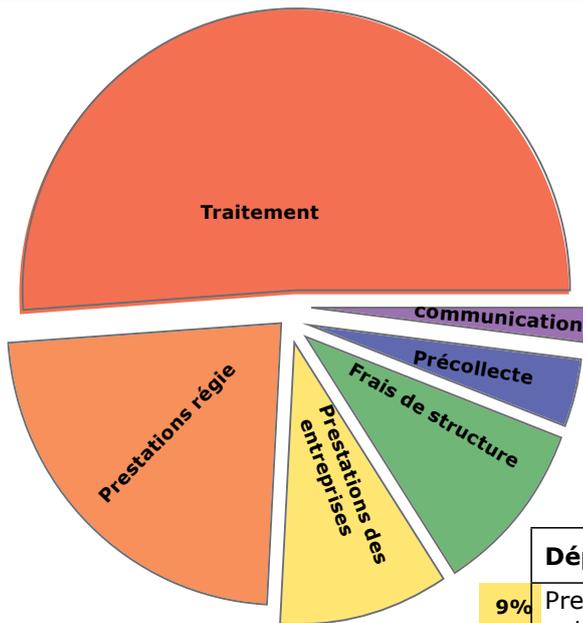
- Tri des emballages/papiers en mélange : 145 €HT/t
- Incinération : 97 € HT/t + 4,08€/t de TGAP
- Prévention : 0,73 € HT/hab.
- Déchèteries : 22,51 € HT/hab.
- Transport des refus de tri : 8 €HT/t
- Caractérisations facturées : 100 €HT l'unité
- Administration générale : 2,45 €HT/hab.
- Valorisation matière organique : 1,46 €HT/hab.

Prestation	Montant € HT
Prestation de tri	1 667 238
Prestation d'incinération - TGAP comprise	3 082 333
Déchèteries	3 982 764
Compostage individuel	129 139
Administration générale	433 414
Valorisation de la matière organique	265 356
<b>TOTAL</b>	<b>9 560 244</b>

## RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

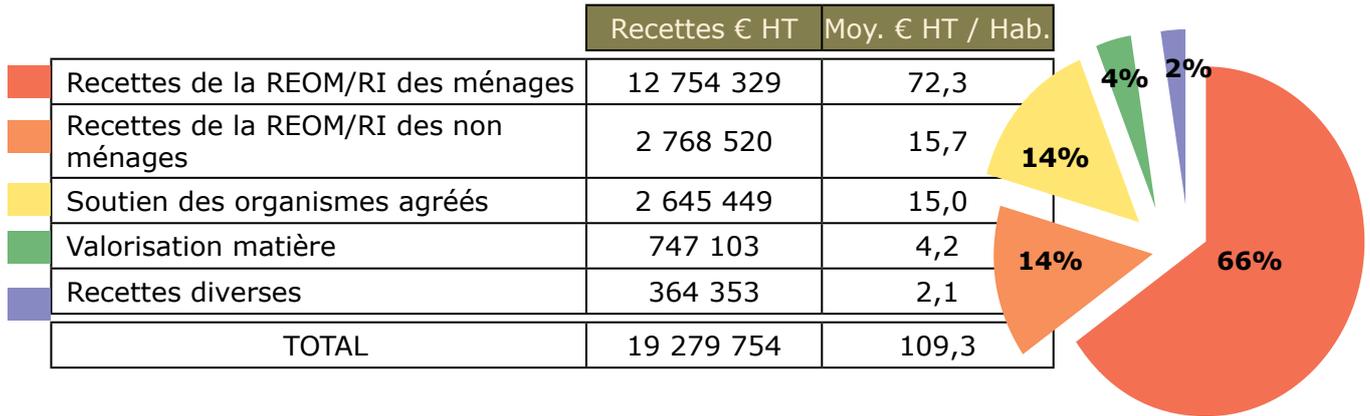


## RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR POSTE

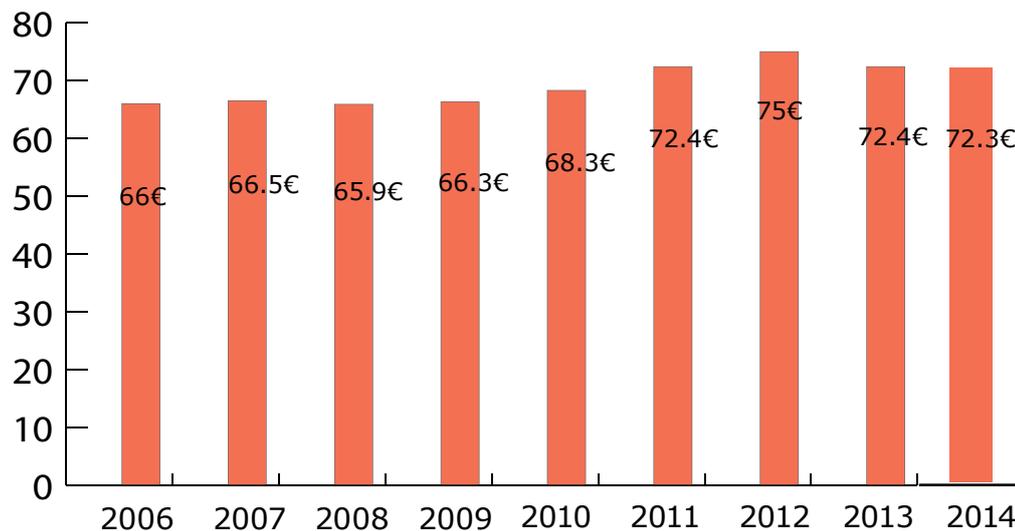


	Montant des dépenses € HT	Moyenne / Hab. € HT
<b>Dépenses de collecte</b>		
9% Prestations confiées à des entreprises	1 689 138	32
22% Prestations en régie	3 932 152	
4% Pré-collecte	766 680	4
2% Référents terrain et communication	441 020	3
9% <b>Frais de structure</b>	1 627 137	9
53% <b>Dépenses de traitement</b>	9 560 244	54
<b>TOTAL</b>	18 016 371	102

# RÉPARTITION DU FINANCEMENT DU SPGD



## ÉVOLUTION DU TARIF MOYEN € HT / an / hab.



**72,30€**  
HT/an/hab.  
(TVA 10% ;  
79,53 € TTC )  
Redevance  
moyenne  
facturée aux  
ménages,  
soit -0,10% par  
rapport à 2013

30

## CONTRATS

Du fait de la forme de gestion et de financement de la gestion des déchets, le SPGD relève des statuts de Service Public Industriel et Commercial (SPIC) nécessitant une contractualisation des relations avec les usagers producteurs de déchets sous forme d'abonnement.

2014	Contrats des non ménages : DNMA	Contrats Ménages	Population
Besançon	1 419	9 989	115 879
Périphérie	857	23 222	60 640

# RÉPARTITION DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU SPGD

	Dépenses HT	%		Recettes HT
Bacs et conteneurs	178 011 €	21%	Amortissements	959 800 €
Matériels de transport	540 590 €	64%	Subventions	0
Mobiliers et matériels	16 674€	2%	TOTAL	959 800 €
Remboursement d'emprunt	13 636 €	2%		
Opérations d'ordre	96 393 €	11%		
TOTAL	845 364 €			

3 factures de RI par an  
soit 105 000 factures par an.  
Impayés < 1%

31

## COÛTS CONSTATÉS DE LA GESTION DES DÉCHETS

OM résiduelles et recyclables :

Les coûts annoncés ci-dessous reprennent toutes les étapes de la gestion des déchets, à savoir :

- Prévention, précollecte, collecte,
- Transfert,
- Traitement, valorisation

**-2,3%**  
sur le coût global  
de gestion  
des déchets

	Coût € HT / t	Coût aidé € HT/ hab.	Évolution / hab. 2014/2013 € HT
OM résiduelles	268,4 €	43,7€	-2,7 €
Collectes sélectives	171,7 €	11.4 €	1,9€
Verre	65,4 €	2,1 €	-1,3 €
Déchèteries	153,6 €	23,6 €	0,2 €
TOTAL		80,8€	-1,9 €

# MATRICE STANDARD DE PRÉSENTATION DES COÛTS 2014

Année 2014  
Matrice issue du compte administratif  
arrêté au 31.12.14

Montants en € HT

		FLUX DE DÉCHETS				Total		
		Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs des OM	Verre	Déchets des déchèteries			
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	1 241 184	506 609	212 433	174 644	2 134 870	
		Communication	82 480	331 047	27 493	-	441 020	
	Techniques	Pré-collecte	405 484	293 747	67 449	-	766 680	
		Collecte	3 000 262	2 265 619	360 455	-	5 626 336	
		Tri/Conditionnement		1 700 000			1 700 000	
		Compostage	265 356	-	-	-	265 356	
		Incinération	3 100 000	-	-	-	3 100 000	
		Autre valorisation énergétique	-	-	-	-	-	
		Stockage	-	-	-	3 982 109	3 982 109	
	<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>8 094 766</b>	<b>5 097 022</b>	<b>667 830</b>	<b>4 156 753</b>	<b>18 016 371</b>	
	Produits	Industriels	Vente de matériaux	-	533 411	213 691	-	747 102
			Autres produits	136 562	81 083	35 281	-	252 926
		Soutien	Soutien accordé par les sociétés agréées Adelphe et Eco-Emballages	181 485	2 422 922	41 042	-	2 645 449
		Aides	Aides «reprises» aux investissements	57 835	38 558	-	-	96 393
Aides à l'emploi			9 023	6 015	-	-	15 038	
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>384 905</b>	<b>3 081 989</b>	<b>290 014</b>	<b>-</b>	<b>3 756 908</b>		

32

## Calculée sur la base du bac gris,

la redevance sert à financer l'ensemble du service de collecte et de traitement des déchets, c'est-à-dire :

- la collecte des déchets résiduels et des déchets recyclables,
- la collecte des conteneurs d'apport volontaire (verre, textiles, déchets recyclables),
- le fonctionnement des déchèteries,
- le traitement des déchets collectés (tri, compostage, incinération, stockage des déchets ultimes).

Le grand principe de la **redevance incitative** est de permettre à chacun de maîtriser sa facture en **encourageant le tri et la réduction des déchets.**



Pour **100€** de redevance, vous payez :

**54€**

pour les déchets résiduels

**29,20€**

pour les déchèteries

**14,10€**

pour les déchets recyclables du bac jaune

**2,70€**

pour le verre

# RELATIONS AVEC LES USAGERS



# CHIFFRES CLÉS

	ACCUEIL DES USAGERS				ANIMATIONS SENSIBILISATIONS			
	VISITES	APPELS TEL	COURRIERS COURRIELS ENTRANTS	COURRIERS COURRIELS SORTANTS hors factures	NB ANIMATIONS	NB PERSONNES SENSIBILISÉES	NB JOURS ANIMATIONS	NB SITES SUIVIS EN HABITAT COLLECTIF
2014	603	14 007	4 196	10 791	80	7 413	109	110
2013	995	16 560	7 445	9 951	104	4 779	103	75
2012	1 349	18 576	11 159	12 151	50	3 776	92	38

## ACCUEILS / COURRIERS

La volonté d'amélioration continue de l'accueil des usagers s'est traduite par l'engagement de la structure dans une démarche de labélisation «Marianne», pour garantir aux usagers une qualité et une performance dans les réponses qui leur sont apportées.

**Label MARIANNE : du service public au service du public**

La certification interne Marianne obtenue en décembre 2013, a nécessité pour la Direction Gestion des Déchets du Grand Besançon un investissement spécifique sur certains axes :

- Optimiser les conditions d'accès et d'accueil des usagers,
- Recevoir les usagers avec courtoisie et efficacité,
- Répondre aux courriers/courriels dans les délais annoncés,
- Mieux prendre en compte les réclamations/sollicitations des usagers pour progresser.

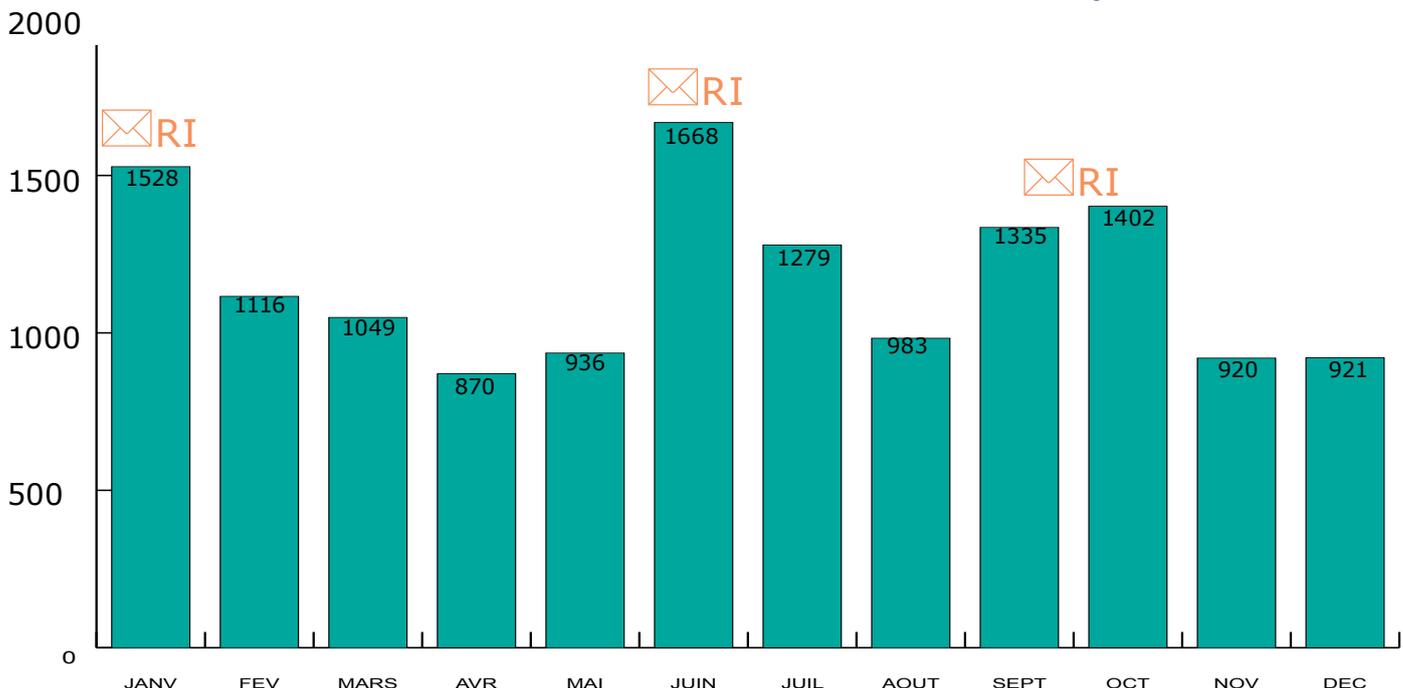
**94,8%**  
de visiteurs  
«Très satisfaits»  
de la qualité de  
l'accueil - sondage  
«smile box» 2014



**Objectifs :**  
Réponses aux courriels sous 8 jours  
Réponses aux courriers sous 15 jours

## SUIVI MENSUEL DES ÉCHANGES TÉLÉPHONIQUES EN 2014 AVEC LES USAGERS

TAUX DE COUVERTURE MOYEN EN 2014 DES APPELS TÉLÉPHONIQUES : 93%



✉ RI : période d'envoi de la facture quadrimestrielle à terme échu

# PORTAIL WEB : L'INFORMATION EN UN CLIC

## Fréquentation des rubriques Gestion des Déchets créées sur le portail citoyen [www.besancon-emoi.fr](http://www.besancon-emoi.fr)

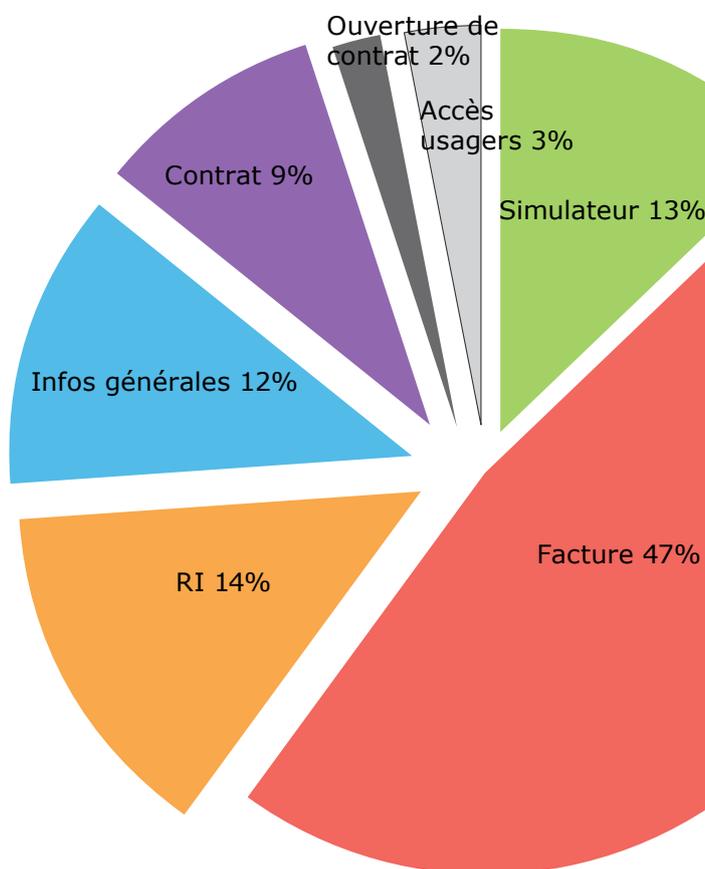
Ce service en ligne, gratuit, permet aux usagers d'accéder aux informations relatives à ses différents contrats avec la Ville et le Grand Besançon.

Ainsi, chaque usager peut se connecter pour :

- Demander en ligne des modifications de contrat d'abonnement, de volume ou retrait de bac...
- Régler et rééditer ses factures d'ordures ménagères en ligne,
- Consulter ses données de production de déchets (nombre de levées, et pesées),
- Transmettre éventuellement des informations à destination de la DGD.



### Détail des pages «déchets» visitées selon l'intitulé des pages du portail Web (en % - en 2014)



**L'accès à ces pages Web permet aux usagers de formuler des demandes d'intervention pour :**

- Changement de dotation de bacs
- Mise en place d'un système de fermeture des bacs
- Remplacement de bac volé ou incendié
- Ouverture d'un nouveau contrat
- Contact direction gestion des déchets
- Demande de rectification de facture
- Clôture de contrat
- Réparation de bac cassé

## ANIMATIONS

### ACTIONS AUTOUR DE LA PRÉVENTION ET DU TRI :

En 2014, 53 animations réalisées auprès de publics variés lors



- des visites au Logis 13Eco et au centre de tri,
- de manifestations sportives, culturelles et fêtes de quartiers

totalisant 2 571 personnes sensibilisées

# 36

### VISITE DU CENTRE DE TRI

Le Grand Besançon et le SYBERT co-organisent des visites du centre de tri depuis septembre 2014.

Elles ont pour but de sensibiliser les usagers au travail des valoristes et des ripeurs, et de rappeler les gestes de tri attendus.

Les usagers visualisent le parcours de leurs déchets du bac jaune à l'usine de recyclage et saisissent l'importance de chaque geste.



### EXPÉRIMENTATION : COLLECTE DES EMR EN PAV SUR LE DOMAINE DU CROUS

Depuis septembre 2014, le Grand Besançon teste sur le domaine universitaire de la Bouloie (2 000 logements) la collecte des déchets recyclables en PAV en vue de l'amélioration de la qualité du tri.

Un accompagnement à la gestion des déchets a été mis en place avec le CROUS:

- Accueil des nouveaux étudiants
- 400 personnes sensibilisées
- 4 000 sacs de tri (déchets recyclables et verre) distribués
- Adaptation de la signalétique sur le site

## ACCOMPAGNEMENT RI EN HABITAT COLLECTIF

L'union Européenne apporte son soutien financier au projet du SYBERT nommé «Waste on a diet» (les déchets au régime), à travers son programme Life.

Ce projet a pour objectif de diminuer les déchets, augmenter le réemploi et le recyclage, diminuer l'incinération et le stockage. Sa durée est de 3 ans (juillet 2012 à juin 2015).

Le Grand Besançon, bénéficiaire associé de ce programme, conduit l'action d'accompagnement de la Redevance Incitative en habitat collectif.

Les spécificités liées à ce type d'habitat justifient un accompagnement adapté à la mise en place de la redevance incitative afin de rendre le plus accessible possible les leviers prévus par cet outil notamment pour la maîtrise des charges financières et de la production de déchets en collectif social.



**80%** des habitants de Besançon résident en habitat collectif

**58%** des habitants du Grand Besançon résident en habitat collectif



*76 actions en porte à porte totalisent 1 317 habitants sensibilisés*

Les actions menées dans ce cadre ont pour objectifs :

- la maîtrise des charges locatives et de la production de déchets,
- l'apport d'explications sur la redevance incitative aux occupants,
- la sensibilisation aux gestes attendus de tri, de prévention des déchets
- d'une manière globale, l'amélioration de la gestion des déchets au niveau des sites suivis.

Conduit par 4 conseillers en habitat collectif, en lien avec les logeurs sociaux (Néolia, SAIEMB, Habitat 25, Grand Besançon Habitat et leur personnel de terrain), le SYBERT, et d'autres partenaires, ce projet s'inscrit dans une démarche d'établissement d'un bilan diagnostic par site suivi, de propositions faites aux logeurs, de conduite d'actions et d'une phase d'évaluation des résultats.

Les actions marquantes de l'année sont les suivantes :

- réorganisation technique des bacs dans les locaux,
- réévaluation de la dotation en bacs gris et en bacs jaunes,
- mise à jour de la signalétique (autocollants bac jaune, consignes de tri...), affichages,
- participation à la mise en place de compostage collectif (identification guides composteurs, inauguration...),
- informations en porte-à-porte,
- animations : pieds d'immeubles, fête de quartier fête des voisins, animations d'été dans les quartiers, ateliers,
- accueil des nouveaux locataires, sorties d'école
- formations « gardien d'immeubles ».



27 animations ont permis d'informer 1 192 personnes

**110 sites** accompagnés (dont 56 nouveaux)

**4 585 logements** (dont 2 219 nouveaux)

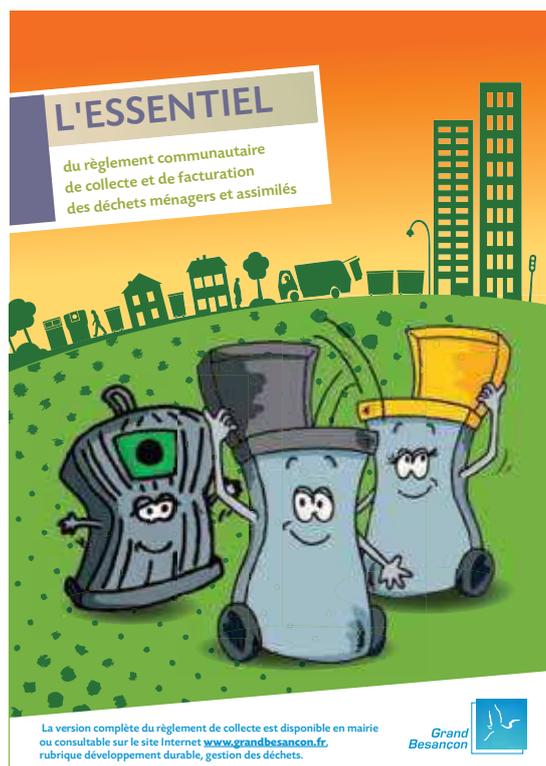
**10 254 habitants** (dont 4 842 nouveaux) chez les 4 bailleurs sociaux Néolia, SAIEMB, Habitat 25, Grand Besançon Habitat



# SERVICE QUALITÉ



# L'essentiel du règlement de collecte :



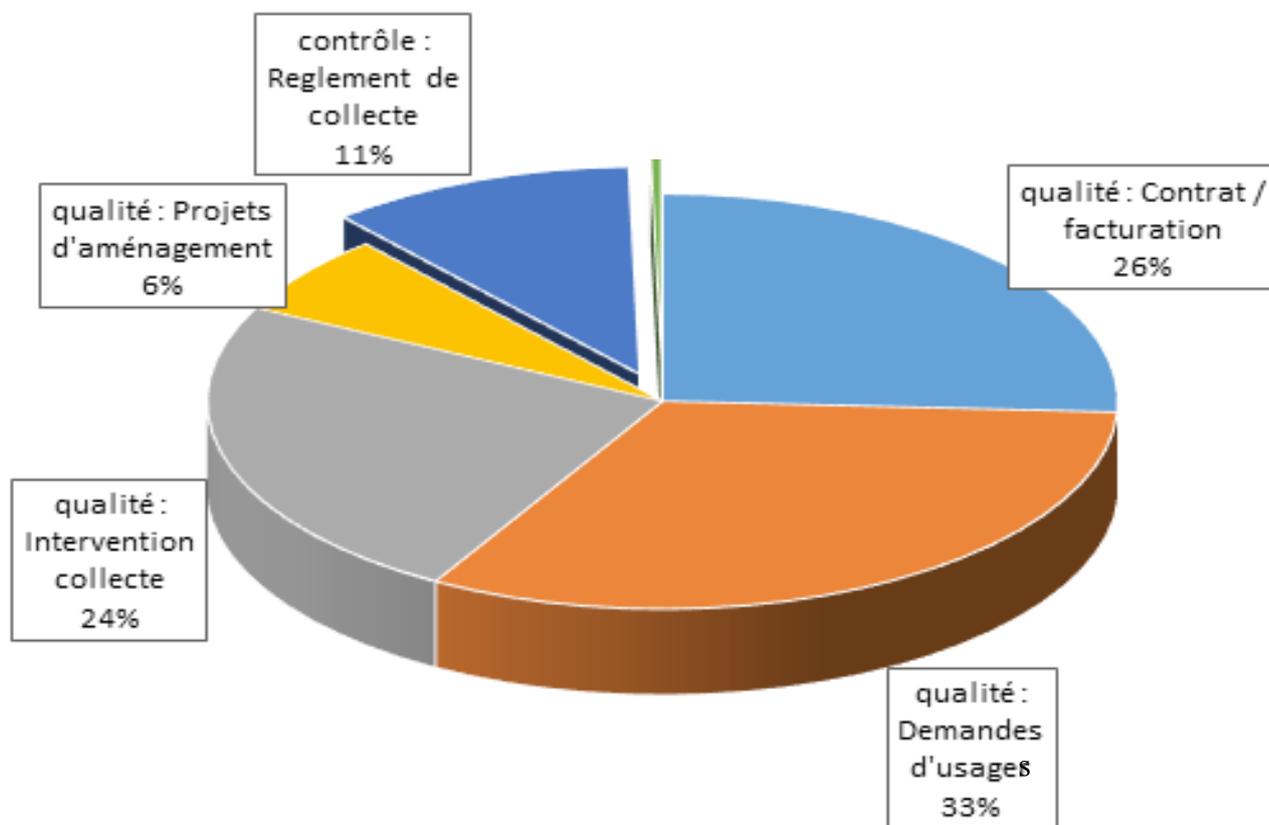
L'objectif principal du règlement de collecte et de facturation est de définir les conditions d'application du service public à disposition des habitants et autres usagers du service.

Ce document précise donc toutes les modalités qui s'appliquent pour le placement, le retrait des bacs, la collecte, la facturation...

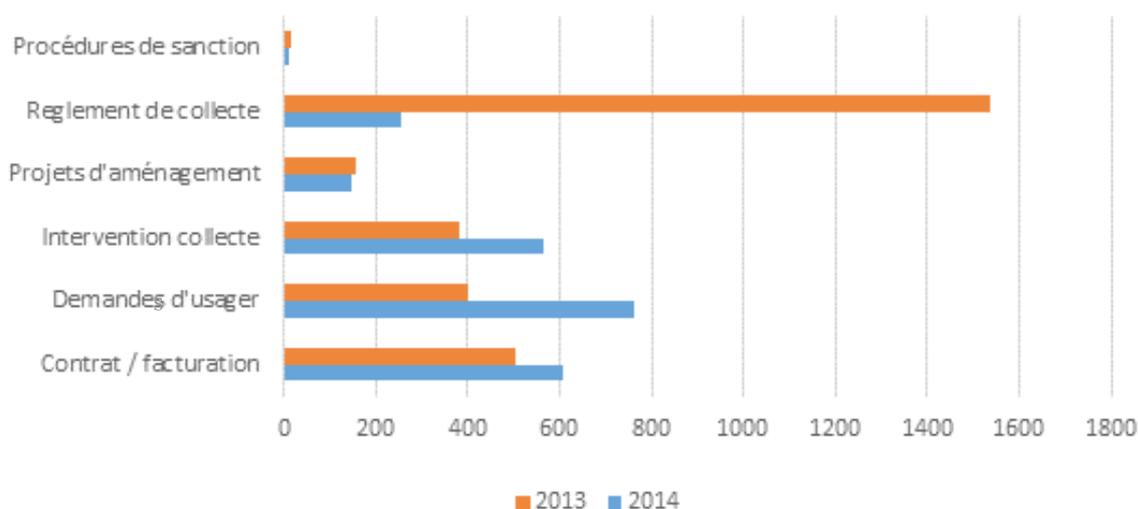
L'intégralité de ce document est disponible sur demande ou consultable via le site internet du Grand Besançon. Les éléments principaux à retenir sont récapitulés dans une version plus synthétique et pédagogique consultable aussi sur internet «L'essentiel».

Huit référents territoriaux sont assermentés pour constater les infractions au règlement de collecte du SPGD. Ils réalisent des contrôles quotidiens au cours des tournées de collecte, vérifient le contenu des bacs, les conditions d'entreposage, la conformité des conteneurs (propreté, équipement en puce RFID ...) ou encore leurs conditions de présentation à la collecte.

## 40 CHIFFRES CLÉS (actions pour l'année 2014 en %)



## Evolution des missions 2014/2013



## Vérification de la bonne application du règlement de collecte et de facturation

### Contrôle qualité :

Un contrôle quotidien et régulier est réalisé par le ripeur avant de collecter le bac de déchets recyclables.

En habitat individuel, un contrôle visuel des bacs jaunes est réalisé avant la levée : en cas de pollutions (erreurs de tri), une étiquette rouge est posée sur le bac pollué ; le bac ne sera pas collecté, l'utilisateur devra retirer ce bac et le présenter à la prochaine collecte.

En habitat collectif, le couvercle du bac jaune contenant des erreurs de tri est « scotché » et ne sera pas collecté avec les recyclables (il pourrait polluer l'ensemble d'une tournée dans le camion).

Pour des raisons d'hygiène et parce qu'il est difficile en habitat collectif de demander aux habitants d'un immeuble de retirer le bac, celui-ci sera collecté avec le bac gris.

1.44% du tonnage recyclable (2% en 2013), soit **167 tonnes de déchets recyclables ont été écartées** en amont de la collecte correspondant à des bacs recyclables contenant une part importante des ordures ménagères résiduelles.

Cela a permis de maintenir un taux de refus de tri moyen de 17,57 % en 2014, taux en légère hausse par rapport à la fin d'année 2013 (16,39% en 2013).

Des contrôles plus ciblés sont également réalisés par les référents territoriaux pour sanctionner les situations où des pollutions importantes et récurrentes sont identifiées. L'intervention du référent s'accompagne alors d'une information des titulaires de contrats (usagers, syndic, logeurs) pour corriger le mauvais geste de tri : courrier, affichage en pied d'immeuble, sensibilisation des habitants par un conseiller du tri, etc.



# Les erreurs de tri,

- sacs d'ordures ménagères résiduelles
- déchets recyclables enfermés dans un sac
- plastiques : pots de yaourts, crème, barquette plastique, en polystyrène, les objets plastique
- films et sac plastiques, les films entourant les revues.
- déchets verts, textiles, petits appareils ménagers types poêle, casseroles, sèche cheveux
- verre

## Ne sont pas recyclables :

- les boîtes, flacons, contenant les restes, les papiers gras et salis
- déchets dangereux : seringues, objet coupant, explosif, produit toxique
- cadavres d'animaux, gros encombrants.

engendrent un surcoût de **314 000 € en 2014**

## Dépôt sauvage

Pour répondre à la demande des maires souhaitant des informations sur les différentes procédures de gestion des dépôts sauvages de déchets, le Grand Besançon a élaboré un mémento sur la gestion de ceux-ci.

**42** Ces actes d'incivilités sont de deux natures et peuvent donc faire l'objet de procédures différentes et néanmoins complémentaires :

1ère situation : dépôts de sac(s) à côté des bacs les jours de la collecte : le Grand Besançon peut intervenir dans le cadre de son pouvoir de police spéciale lié au respect du règlement de collecte.

En cas de récidive ou de maintien de la situation, le Grand Besançon peut émettre une facture correspondant aux frais d'élimination des déchets, et modifier la dotation en bacs du titulaire du contrat (procédure d'ajustement d'office).



2ème situation : dans tous les autres cas : le maire reste compétent par son pouvoir de police générale.



## Contrôle suite à débordement de bac

L'objectif de ces contrôles est de permettre aux usagers d'adapter et de mettre en adéquation leur production de déchets à leur capacité en conteneurs ou encore d'adapter et d'ajuster leur taux de présentation de bacs résiduels.

256 procédures de rappel à l'ordre suite à des débordements récurrents de volume.

9 procédures de modification unilatérales de la dotation de contrat ont été mises en place pour des cas où les titulaires de contrat refusaient de se mettre en conformité malgré les interventions du SPGD (augmentation volume du bac gris ou ouverture de contrat d'office).

## Mission qualité

**606**  
enquêtes pour  
modifications de  
contrats complexes

**Enquêtes contrat** : Lors d'une demande d'ouverture ou de modification du contrat d'abonnement, il peut être nécessaire pour des cas complexes (activité commerciale, regroupement d'utilisateurs sur un même contrat, etc.) qu'un référent territorial se déplace et rencontre les utilisateurs afin de définir les modalités de collecte et la dotation nécessaire.

**23%**  
des demandes  
écrites font l'objet d'une  
enquête et d'un contrat  
personnalisé

### Lien entre la collecte et l'utilisateur

**761 interventions suite à** des demandes d'utilisateurs concernant principalement des **réclamations** sur la prestation réalisée : non remisage des bacs après la collecte ou absence de collectes ponctuelles inhérentes aux difficultés de passages des équipages (élagages, travaux, stationnement gênants, neige, etc.).

566 interventions auprès des utilisateurs, en amont des collectes pour garantir et pérenniser la prestation régulière et sécurisée d'enlèvement des déchets : besoin d'élagage, récupération de clés pour accéder aux bacs ou encore déplacement du point de collecte.

**147**  
nouveaux projets  
d'aménagement  
instruits

### Instructions des nouveaux projets **43** d'aménagement

Cette mission consiste à définir des préconisations à destination des architectes, maîtres d'ouvrages ou service urbanisme visant à assurer un service conforme aux objectifs d'hygiène et sécurité pour ce qui concerne le dimensionnement des zones de stockages de déchets et la construction des voiries nécessaires au passage des camions de collecte.

## Traitement des situations de collecte dangereuses

Avec le soutien des communes du Grand Besançon, la direction gestion des déchets a poursuivi sa démarche de résorption des situations accidentogènes.

Grâce à des aménagements de voirie ou la création de points de regroupement, de nombreuses manoeuvres dangereuses ont été supprimées diminuant ainsi les risques encourus au quotidien par les utilisateurs ou les agents de collecte.

# AUTRES INFORMATIONS

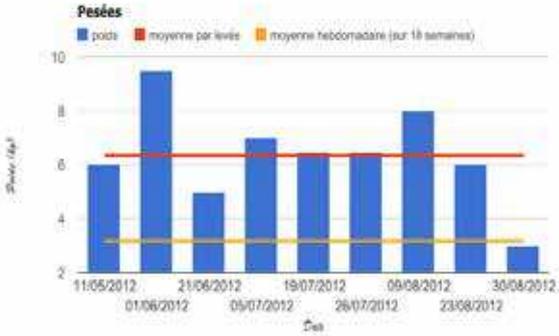
44

Les données actuellement disponibles vont jusqu'au 06/09/2012.

de 06/04/2012 à 06/09/2012 [Afficher](#)

Date	Heure	ID bac	ID puce	Type de bac	Volume	Vidage(s)	Poids Facturé (kg)
10/08/2012	09:31	1050268	4540000000C2405A	Résidu	140	1	8.0
23/08/2012	09:22	1050269	4540000000C2405A	Résidu	140	1	8.9
04/09/2012	09:28	1050268	4540000000C2405A	Résidu	140	1	8.0
26/07/2012	09:24	1050269	4540000000C2405A	Résidu	140	1	6.5
18/07/2012	09:28	1050268	4540000000C2405A	Résidu	140	1	6.5
09/07/2012	09:30	1050269	4540000000C2405A	Résidu	140	1	7.0
21/06/2012	09:17	1050269	4540000000C2405A	Résidu	140	1	5.9
01/06/2012	09:27	1050269	4540000000C2405A	Résidu	140	1	9.5
11/05/2012	09:58	1050269	4540000000C2405A	Résidu	140	1	8.0
						9	67.5
							kg

Affichage de 1 à 9 sur un total de 9 lignes



# COMPARATIF NATIONAL 2013

avec des collectivités proches géographiquement ou proches démographiquement

	Grand Besançon	SYDOM Jura	Grand Dijon	SYTEVOM Haute Saône	CA Belfort	CA Pau Pyrénées	CA Montbéliard	Reims Métropole
Population	176 339	270 400	250 882	250 619	96 011	146 982	120 014	216 527
Nombre de communes	59	542	22	590	33	14	29	16
<b>PRODUCTION DE DECHETS (kg/an/hab.)</b>								
OM résiduelles	163	187	244	156	269	245	210	263
Collecte sélective	65	62	54	55	58	52	32	58
Fraction fermentescible des OM en PAP						74		
Verre	33	40	28	40	25	24	29	30
Cartons des commerçants	2		4			3		
Encombrants en PAP			6			3	8	
Déchets verts en PAP			6			8	3	
Déchèteries	154	150	132	247	174	157	188	90
TOTAL	419	439	474	498	526	566	470	441
Taux de captage de la collecte sélective hors FFOM	37%	35%	25%	38%	23%	19%	22%	25%
Taux de refus de tri	17%	NC	13%	19%	6%	20%	NC	12%
Type de collecte (Régie et/ou Prestataires)	Mixte	Mixte	Prestations	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Prestations
Fréquence de collecte	C0,5 à C2	C1 à C2	C1 à C3	NC	C1 à C3	C1 à C6	C1 à C2	C2 à C3
Type de financement du SPGD	REOM incitative	TEOM + REOM	TEOM + RS	TEOM + RI	TEOM	TEOM+RS	TEOM	TEOM

# TARIFS GESTION DES DÉCHETS 2014

RI DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2014

Tarif 2014 Part Abonnement en € TTC (nouvelle TVA à compter du 01.01.14 : 10%)								
Tarif selon volume du bac gris et selon niveau de service	60 litres	120/140 litres	180 litres	240 litres	330 litres	500 litres	750 litres	1100 litres
Besançon hyper centre service complet inclus	82€	147€	185€	239€	317€	467€	688€	986€
Besançon hors centre	72€	124€	155€	198€	263€	385€	565€	807€
Option service complémentaire	9€	18€	22€	29€	41€	60€	91€	131€
Communes périphériques	67€	114€	-	182€	-	351€	-	-

Tarif 2014 Part variable Poids - Levée en € TTC (TVA10%)								
Tarifs selon poids et volume du bac pour les levées	60 litres	120/140 litres	180 litres	240 litres	330 litres	500 litres	750 litres	1100 litres
Coût unitaire de la levée	1,09€	1,65€	1,93€	2,34€	2,61€	3,09€	3,49€	4,11€
Prix au kilogramme déchets résiduels	0,228€ le kilo							

## 46 PERSPECTIVES 2015...

### AMÉLIORATION DE LA GESTION DES DÉCHETS EN HABITAT COLLECTIF

Amélioration de la qualité et de la qualité du tri par :

- la mise en place de bacs jaunes à opercule
- la mise en place de PAV en substitution de bacs jaunes

Amélioration du cadre de vie par le développement de prestations intégrées en pied d'immeuble.

### RÉSORPTION DES POINTS ACCIDENTOGENES

Près de 400 situations à risques sont encore référencées sur le territoire du Grand Besançon et constituent un fonctionnement anormal.

L'objectif est de limiter l'occupation des bacs sur l'espace public.

# GLOSSAIRE

AUDAB : Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Bisontine

BOM : Benne à Ordures Ménagères

CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement

CNAMTS : Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés

DASRI : Déchets d'activités de soins à risques infectieux

DEEE : Déchet d'Équipement Électrique et Électronique

DGD : Direction Gestion des déchets

DNMA : Déchets Non Ménagers Assimilés

ELA : Emballage pour Liquide Alimentaire (Tetrapak)

EMR : Emballage Ménager Recyclable

Encombrants : Déchets volumineux aussi appelés «monstres»

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

EvRP: Évaluation des Risques Professionnels (Code du travail livret 2 titre 3 «Hygiène et sécurité au travail»)

ISDD : Installation de Stockage des Déchets Dangereux (ancien CET I)

ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes (ancien CET III)

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ancien CET II)

MODECOM : Méthode de caractérisation des ordures ménagères

PAP : Porte À Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

PEBD : Polyéthylène Basse Densité (sac de collecte)

PEHD : Polyéthylène Haute Densité (exemple : bouteille de lait opaque)

PET inc : Polyéthylène Téréphthalate incolore (ex. bouteille d'eau non colorée)

PET col : Polyéthylène Téréphthalate coloré (ex. : bouteille d'eau colorée)

REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

RI : Redevance Incitative

RGP : Recensement Général de la Population (toutes les populations prises en compte dans ce rapport sont sans double compte)

SPGD : Service Public de Gestion des Déchets

SPIC : Service Public Industriel et Commercial

SYBERT : Syndicat de BESançon et de sa Région pour le Traitement des déchets

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

UIOM : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères

# DIRECTION DE LA GESTION DES DÉCHETS DU GRAND BESANÇON



## **Pour nous rencontrer :**

Accueil du public du lundi au vendredi  
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30  
94 avenue Clémenceau - 25000 Besançon  
Tel : 03 81 41 55 35  
Fax : 03 81 41 55 73



## **Pour nous écrire :**

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon  
Direction de la Gestion des Déchets  
4 Rue Plançon - La City - 25043 Besançon Cedex

**Courriel : [gestion-dechets@grandbesancon.fr](mailto:gestion-dechets@grandbesancon.fr)**

Site internet : [www.grandbesancon.fr](http://www.grandbesancon.fr)

